

L'opinion publique n'est pas l'opposition: L'espace public comme champ politique

Maurice Engueleguele

L'une des conséquences majeures de la libéralisation de la vie politique camerounaise est l'entrée en force de la notion d'*opinion publique* dans le débat public; occurrence dont l'importance est tendanciellement fonction des *saillances situationnelles* (Dobry 1992:199) traversées par le Cameroun depuis le début de la décennie quatre vingt-dix: comme ce fut le cas à la fin des années cinquante¹, période au cours de laquelle la structure des champs politiques y est compétitive² et qui voit la presse écrite — extrêmement dynamique dans le rôle d'intermédiaire culturel chargé de diffuser et de vulgariser l'information - reproduire de manière relativement homologue les clivages qui les caractérisent³. Plus aucun leader politique ou porte-parole officiel — voire autoproclamé — des *entreprises partisans* (Weber 1971, Lagroye 1991) existantes, plus aucun commentateur, plus aucun fabricant d'opinion et, plus généralement, plus aucun acteur de ce débat public ne s'abstient d'y faire référence — jusque dans le langage courant. De manière corrélative, une nouvelle technologie a fait une entrée fracassante dans la presse camerounaise: le sondage d'opinion. Ainsi par exemple, aux heures chaudes de la *transition*⁵, le journal *Challenge Hebdo* s'est spécialisé dans les *sondages d'opinion*: la *méthode* utilisée consistait alors en l'insertion d'un coupon-réponse dans des éditions successives, à charge pour les lecteurs de le découper et de retourner leurs réponses. Au bout du compte, après *dépouillement*, le journal s'autorisait à titrer à la une et sur cinq colonnes *voici ce que pensent les Camerounais ..., l'opinion publique camerounaise estime que... , l'opinion publique camerounaise exige que...*. De même, à l'approche des consultations électorales, on observe une prolifération de *sondages d'opinion* aux commanditaires généralement non identifiés, voire insoupçonnés (comme les services officiels de renseignement ou les "agences de communication" françaises sous contrat avec la présidence de la République — telle ADEFI-International⁶ et publiés par la presse⁷: ils sont supposés permettre une cote de la valeur des titres et prétentions à représenter et/ou à gouverner des différents candidats. Enfin, plus récemment, signe de l'attrait exercé par les nouvelles technologies de l'information et de la communication sur *les Camerounais*, on voit se

développer dans la presse électronique des *sondages* et *enquêtes d'opinion* sur des sujets variés, voire fantaisistes⁸. Dans les deux exemples extrêmes, le premier et le troisième, il s'agit en fait d'un succédané de *straw votes*⁹ (ou votes de paille) sans aucune visée d'objectivité ou de représentativité — seuls les lecteurs de *Challenge Hebdo* ou les visiteurs des sites concernés ont voix au chapitre et les votes multiples ne sont pas impossibles — même si leurs auteurs n'en revendiquent pas moins avec virulence ces propriétés pour leurs productions.

Présenté sous forme de constat, ce retour de « l'opinion publique » comme référent du porte-parolat pour l'ensemble des acteurs de la « démocratie avancée et apaisée » camerounaise relèverait de l'évidence: une des propriétés des démocraties qui se veulent représentatives réside dans la dépendance, sans doute plus ou moins accentuée selon « les contextes » (Goertz 1994:8) et « configuration »s (Elias 1991:156) nationales, des titulaires et prétendants aux fonctions officielles à l'égard de l'opinion publique qui approuverait, sanctionnerait, jugerait leurs décisions et actes de même que leurs « non-décisions » (Bacharatz et Baratz 1963). Ils seraient contraints d'en tenir compte, de s'accorder à elle, d'agir éventuellement sur elle à la mesure des ressources normatives et pragmatiques (Bailey 1971:15) à leur disposition — indépendamment de la question des chances de succès de la mobilisation de ces ressources. Ils devraient accorder une vigilance constante à ses exigences et seraient en permanence menacés par ses variations. L'opinion publique est ici envisagée comme contrepoids à l'action de ces titulaires ou prétendants et se voit définie, à l'image de la sphère critique pensée par Habermas (1978), comme un tribunal permanent de leur action.

Seulement, dans la situation camerounaise, où le droit de faire parler l'opinion publique est ouvert et où coexistent différents modes d'énonciation de cette opinion, on peut se demander si ses convocations plurielles renvoient à la même réalité. Entre le président de la République et l'un de ses ministres ou quelque haut responsable proche du pouvoir — « dignitaire du régime » — qui l'invoquent sans médiation dans les luttes pour l'imposition de la problématique politique légitime et qui dénie à tout autre le droit de spéculer sur ce qu'elle pense et l'élus (généralement de l'opposition) ou le représentant d'un parti politique qui se reconnaissent le droit de parler en son nom; entre l'éditorialiste qui fait appel à elle à tout propos et le « sondeur » qui, à partir de quelques réponses à des questions recueillies ici et là sur un trottoir, dans un bureau ou dans un chantier, s'ingénie, chiffres à l'appui, à prétendre la tenir dans ses statistiques; entre le journaliste qui affirme faire parler une majorité dont on ne prend jamais l'avis et l'analyste - ou celui qui prétend l'être¹⁰ — qui, au terme d'une reconstitution qu'il veut savante, la fait vivre pour une période

donnée en rassemblant sous forme chiffrée des indices, des fragments et des preuves diverses, peut-il s'agir de la même opinion publique que l'on fait agir, met en scène et construit ? En somme qu'est-ce que c'est exactement au Cameroun ? L'absence de réponse unanime à cette question a suscité, sous d'autres cieux, de nombreuses controverses et des spécialistes reconnus continuent à faire état de leur difficulté à définir la notion (Powell 1951; Key 1961; Bourdieu 1973; Ginsberg 1984; Champagne 1990, Cantrell 1992, Herbst 1992 et 1993, Verba 1995, Converse 1996, Blondiaux 1997). L'interrogation se double de perplexité quand on prend en compte la différenciation des registres de justification du porte-parolat au Cameroun; différenciation liée à un état intermédiaire d'autonomisation des champs politiques dans ce pays. D'où l'impression de flou sémantique du vocable dont usent les acteurs qui le convoquent dans leurs discours.

Là se trouvent peut-être deux des explications du désintérêt pour cet objet de recherche manifesté par les travaux des spécialistes consacrés de la science politique de la transition camerounaise: une recension rapide, forcément sommaire, des productions à diffusion élargie révèle que l'objet n'est pris en compte et indirectement problématisé qu'à partir de 1996 (Sindjoun 1996). Aucune définition conventionnelle de ce collectif plus ou moins homogène et improbable qu'est l'opinion publique n'existant, l'urgence résiderait dans l'ignorance; la difficulté de toute tentative d'étude serait amplifiée par le fait qu'il s'agit d'une notion d'importation — historiquement, géographiquement et politiquement située. Cette explication ne va cependant pas de soi. Loin de nous la tentation de poser béatement l'égalité *ex ante* de tous les contextes et configurations pour conclure *ex post* à la possibilité de transferts notionnels ainsi qu'à l'étude de l'opinion publique hors les spécificités de chacun. On souhaite plutôt ici attirer l'attention sur les faiblesses des présupposés qui servent d'assise aux apories culturalistes et à leurs variantes ethnicistes¹¹ ainsi qu'au refus d'envisager un questionnement scientifique de cette réalité¹² dans un autre cadre que celui des démocraties occidentales. On doit en d'autres termes resituer l'analyse de « l'opinion publique » dans le cadre du contexte que l'on retient et en proposer une perspective qui puisse s'avérer heuristique.

Une seconde explication de la négligence subie par « l'opinion publique » dans les travaux sur la " transition " camerounaise peut être trouvée dans la difficulté de construction de cet objet si particulier éprouvée par les chercheurs: il fait en effet partie des phénomènes sociaux apparemment évidents mais qui échappent à l'analyse dès lors qu'elle vise à les soumettre à un questionnement scientifique précis¹³. Cette difficulté se double du risque de parti pris — soit la tentation pour le chercheur de s'ériger lui-même en porte-parole - dans toute

réflexion sur l'opinion publique camerounaise. Le chercheur est ici confronté au dilemme engagement et distanciation (Elias 1983). Pas plus que la précédente, cette explication ne va pas de soi: ne se trouve-t-on pas confronté, avec " *l'opinion publique* " camerounaise, à des difficultés similaires à celles qui empêchent le déchiffrement optimal de réalités comme l'État et le politique à propos desquelles Lacroix (1985:472) note, dans un des volumes du « gros livre bleu », que leur apparente évidence empirique et leur incrustation dans le langage interdisent (...) de penser (leur) réalité pratique. Leur évidence fonctionnelle, attestée par l'expérience interdit de poser la question de (leur) fonctionnement et cette double censure a priori interdit en définitive de poser la question de (leur) invention et de (leur) mode d'existence. Ces difficultés, et là se trouve l'intérêt du propos de l'auteur, ne sauraient proscrire toute investigation scientifique et impliquent le respect de la prescription de Bachelard par le chercheur envisageant de soumettre à interrogation ce type de réalité: la surveillance intellectuelle de soi.

Afin de nous conformer d'avantage à la réalité, relevons les trois derniers fondements possibles de ce désintérêt analytique pour l'opinion publique camerounaise, malgré les nombreuses références qui y sont faites. Le premier se trouve à la croisée de trois facteurs dont les deux derniers sont, de manière heureuse, en constante régression depuis quelques années dans le champ des spécialistes de la sociologie politique de la transition camerounaise: l'effet de mode, le confort du choix d'objets d'études et de problématiques routinisés, enfin la sécurité – y compris matérielle – procurée par le cantonnement (souvent contraint) dans des paradigmes (Kuhn 1972) classiques. Le second, très proche du précédent, résiderait dans l'explication de ce manque par la non-conformité pour le politiste de l'objet opinion publique avec la démocratie avancée et apaisée camerounaise idéalement représentative et participative, mais en réalité semi-compétitive voire incertaine (restons-en là provisoirement sur cette question de fond et de fonds!); la volonté de faire science serait entravée sur un terrain autant miné par des considérations normatives et pragmatiques. Enfin, le troisième fondement serait à situer dans l'histoire sociale de la discipline qui, au Cameroun, peine à s'affranchir des prescriptions implicites de l'autorité tutélaire des facultés de sciences juridiques et qui, par un effet d'engrenage, résiste à s'emparer d'objets par trop éloignés des conceptions juridiques, libérales et finalement « raisonnables » (Weber 1959-1991:137) du politique; en somme la prégnance d'abord de l'approche institutionnelle du politique, ensuite de cette vieille philosophie politique qui insupportait le Durkheim des Leçons (1990) ainsi que Lacroix (1981:2-13).

L'insatisfaction suscitée par le déficit d'analyse de la transition politique camerounaise justifie qu'on saisisse l'opportunité offerte par le projet de recherche sur l'opposition au Cameroun; justification renforcée encore par le fait qu'elle permet de prolonger un travail entrepris à partir de 1996. Le questionnement sur l'opinion publique camerounaise entretient en effet des liens étroits avec celui relatif à l'opposition au Cameroun. Les deux objets permettent d'abord d'interroger et d'éclairer sur l'ordre politique et le changement politique (Chevallier 1996; Braud 1994) dans ce pays depuis la « transition » des années 1990 en évitant les pièges de « l'absolutisation de la rupture et de l'illusion de la continuité » (Prost 1996: 298 et 306; Dobry 1992:39). Ils offrent ensuite la possibilité de mener une réflexion sur l'apprentissage des règles du jeu démocratique et la forclusion de la violence physique au sein du politique au Cameroun pour y substituer des modes d'expression institutionnalisés (le bulletin de vote, le recours à l'opinion publique, la saisine des tribunaux). Enfin et surtout, à travers ces objets, on peut retrouver la problématique de l'économie générale des conventions politiques: si on définit ces dernières très largement, c'est-à-dire au-delà et en plus de la perspective de Weber (Weber 1971:33), *comme des représentations collectives qui prennent corps dans des organisations, des institutions, des règles (...)* (Lepetit 1995) il faut se poser la question de leurs conditions de naissance, de légitimation et d'institutionnalisation, celle de leur objectivation et des enjeux que recouvre ce processus pour les acteurs qu'il mobilise, enfin celle des usages sociaux et politiques divers qui peuvent en être faits. C'est à ces interrogations qu'on se propose de répondre dans ce travail sur l'opinion publique camerounaise, en partant d'un principe et d'une hypothèse: le principe selon lequel, pas plus qu'ailleurs, on ne sait pas ce que c'est, mais qu'on peut en cerner des contours et l'analyser au travers des usages politiques des discours et des technologies qui la font parler; l'hypothèse que pour comprendre cette réalité, il faut s'en dégager, apprendre à en éloigner le regard, et s'intéresser non pas seulement aux formes censées permettre son objectivation, mais également aux contextes historiques, sociaux et politiques dans lesquels cette réalité voit le jour et se diffuse.

Ainsi cadré, le questionnement sur « l'opinion publique » camerounaise pose cependant trois problèmes au moins. Le premier se trouve dans l'utilisation analogique de la notion, soit la tentation de l'approcher en miroir des conceptions différentes qui prévalent dans les démocraties représentatives – principalement en France et aux Etats-Unis¹⁴. Ce piège est d'autant plus difficile à contourner que, sur la période considérée – de la fin des années cinquante à la décennie quatre vingt-dix, l'opinion publique camerounaise s'inscrit dans un ensemble hétérogène de figures de références ou d'idéaux types opposables

les uns aux autres qui empruntent, pour certains, quelques propriétés aux représentations qui en sont dégagées par l'approche historiographique dans ces pays. Si, comme le pensait Durkheim (1963), le raisonnement analogique figure au premier rang des « moyen(s) pratique(s) dont nous disposons pour rendre les choses intelligibles », l'opération qui consiste à réinvestir les schèmes analytiques de l'opinion publique dans les démocraties occidentales ne saurait – *a priori* être frappée du sceau de l'indignité scientifique. Pour ne prendre qu'un exemple relevant d'une toute autre problématique, Max Weber a éprouvé la fertilité de certaines transpositions et nul, dans la sociologie politique de la « transition » africaine des années quatre vingt-dix, ne songerait à contester l'opérationnalité des concepts « d'entreprise politique » ou de biens de salut. Mais il faut encore que, comme chez lui, les termes, concepts et notions exportés puissent, par leur adéquation ou, plus encore, leur inadéquation, permettre d'éclairer la fréquentation de nouvelles pistes ou faciliter l'exploration d'anciennes; qu'ils offrent la possibilité de repérer des différences dans les similitudes et d'éprouver empiriquement des homologues dans les schèmes d'interprétation et d'analyse du réel. On serait alors proche, sans toutefois pleinement le réaliser, de l'usage optimal de l'analogie. Faute d'atteindre cette perfection, l'analogie encourrait le risque de la métaphore, restant aux équivalences purement formelles (au sens du terme anglais *formal* véhiculées de manière presque mécanique par le langage. Loin de nous la prétention d'atteindre ce stade dans le travail: on s'attachera plutôt à montrer que l'emprunt – ne serait-il que purement nominal – du vocable « opinion publique » ne peut ignorer les usages dominants qui en sont faits dans les contextes et configurations de rapports de force politiques au Cameroun.

Le second problème résulte de la possibilité d'adopter, dans chacune des formations discursives traversées, deux types d'approches des réalités recouvertes par la notion: l'une justifiant de ce que devrait être « l'opinion publique » camerounaise par référence à un idéal normatif, l'autre se fondant sur ce qu'elle est; l'une correspondant à l'intervention du « peuple », des « sans parole » dans le cours de l'action publique, l'autre à la critique explicite ou implicite des dévoiements de cette intervention. La réflexion sur « l'opinion publique » camerounaise peut difficilement se départir de cette contradiction, tant les frontières entre ces deux types d'approches apparaissent poreuses dans ses représentations successives depuis la fin des années cinquante.

Le troisième problème tient au double écueil auquel expose la tentative de retracer les différentes acceptions de « l'opinion publique » camerounaise sur près d'un demi-siècle: l'anachronisme et la téléologie. Il importera en effet de ne pas décider *a priori* de ce qui peut nous importer dans la carrière de l'ex-

pression au sein du jeu politique camerounais ou de tomber dans le biais symétrique de la rationalisation *a posteriori*, mais d'essayer de respecter au contraire les logiques contextuelles et situationnelles, les schèmes d'interprétation et les priorités des acteurs qu'on étudie. On mettra pour cela sur le même plan des acteurs aux positions et ressources variables dans le jeu politique camerounais, des situations qui peuvent apparaître d'importance très inégale, d'éclairer de manière identique les moments de stagnation et les événements fondateurs de nouvelles représentations du vocable. Ce relativisme méthodologique comporte un risque supplémentaire dont on a conscience: la fragmentation du récit, l'incapacité de se défaire de la confusion des événements et des acteurs. On gardera à l'esprit, pour le contourner, l'objet de départ du travail: l'analyse des usages politiques de « l'opinion publique » dans les discours des acteurs du débat public camerounais depuis la fin des années cinquante. De plus, et dans la même perspective, il faut préciser que cette étude sera menée, pour la période précédant l'indépendance, uniquement dans le cadre du débat public au Cameroun oriental.

Sur ces bases, la recherche s'articulera autour de deux axes. D'une part, montrer que ce qui est aujourd'hui qualifié d'opinion publique camerounaise correspond en fait au dernier état d'un long processus historique, social et politique; l'analyse généalogique de ce vocable permettant d'opérer une mise en perspective particulièrement utile pour rompre avec les évidences du sens commun. On s'efforcera ainsi de retracer plus finement ce qu'on a qualifié ailleurs, en pastichant Champagne (1995:24), de trois états de l'opinion publique camerounaise; états qui sont en interaction permanente, qui entretiennent une étroite relation avec les structurations successives des champs politiques camerounais et définissent des espaces de débat public à géométrie variable; l'expression *opinion publique* camerounaise offrant de ce fait la possibilité de délimiter les participants au jeu politique national et d'envisager sa topographie. D'autre part revenir sur les infortunes de la saisie de l'opinion publique camerounaise à travers les sondages par une investigation de l'absence d'assimilation, malgré les efforts des sondeurs camerounais dans ce sens, entre celle-ci et les résultats de ces sondages, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des démocraties représentatives. Dit autrement, il s'agira de voir comment et pourquoi, de manière paradoxale, l'émergence et la prolifération de *sondages d'opinion* ne contribuent pas à rompre les catégories ordinaires de jugement politique au Cameroun, même s'ils exercent sur ces dernières une influence qu'il faudra repérer, et à produire une image déréalisée des électeurs ainsi que de cette pratique sociale qu'est le vote.

Cette recherche — pour la réalisation de laquelle on procédera au croisement de data issus de sources différentes et d'inégale valeur probante — se veut un travail de sociologie historique et compréhensive (Weber 1971), c'est-à-dire qu'on postulera que les institutions des diverses sociétés ne sont pas incomparables et qu'on peut les ordonner en un système universellement valable de concepts, mais qu'on le souhaite aussi le plus proche possible des intentions des acteurs politiques camerounais, des sens qu'ils entendent donner à leurs activités et interactions.

I - Les «Trois Etats» de «L'Opinion Publique» Camerounaise

Pour reconstituer la carrière du vocable opinion publique camerounaise et dégager les acceptions qui lui sont successivement attachées dans le discours public au Cameroun depuis la fin des années cinquante, il importe de prendre en considération les stratégies des acteurs qui le convoquent, la structure des champs politiques dans ce pays, enfin leurs positions (Bourdieu 1981:9) dans ces champs politiques — non seulement les positions effectivement occupées à un moment *t* de l'observation mais aussi la trajectoire ou la pente (ascendante ou déclinante) de ces acteurs, ce second critère devant bien évidemment être croisé avec le précédent pour mettre à jour un sentiment plus ou moins subjectivement fondé sur un déclassement par le haut ou par le bas — et les ressources qu'ils peuvent mobiliser dans leurs interactions. Le croisement de ces variables permet de montrer que les états successifs de l'expression sont le produit fluctuant de l'interaction de prises de positions multiples et multiformes sur des enjeux divers qui doivent elles-mêmes être rapportées aux trajectoires et aux positions de producteurs très inégalement dotés et à des configurations de champs politiques spécifiques, donc à une histoire.

«Opinion publique» camerounaise, rupture coloniale et unification autoritaire des marches politiques

Le premier état de l'opinion publique camerounaise qui va de la loi-cadre Defferre¹⁵ jusqu'au début de la décennie quatre vingt-dix est loin d'être monolithique.

L'expression « opinion publique » apparaît en effet de manière récurrente dans le discours des acteurs publics au Cameroun oriental à la faveur du processus de rupture coloniale amorcé par la loi-cadre. On la trouve ainsi évoquée dans la plupart des professions de foi et déclarations publiques des candidats aux élections législatives du 23 décembre 1956, dans le discours d'investiture prononcé devant l'Assemblée législative par A. M. Mbida - nommé Premier ministre en avril 1957 (Zang-Atangana 1989:287-288), dans celui de son successeur - le Premier ministre A. Ahidjo - à l'Assemblée générale des Nations unies

le 25 février 1959¹⁶, dans les joutes politiques qui opposent les représentants des grandes familles politiques sur l'échiquier camerounais (P. Soppo-Priso, C. Okala, Ekwabi, Behle, Mrg Mongo, Moussa Yaya, Kemajou, Kame, Onana Awana, Betayene, A. Fouda, B. Bindzi., M. Ndoutou, Atangana Etoundi, Bebey Eyidi,¹⁷). L'expression renvoie ici à l'opinion des élites — généralement citadines, inégalement dotées en ressources néanmoins nombreuses et variées [fortune, revenus, instruction, notoriété, implantation locale, relations suivies avec des représentants de l'administration coloniale et des partis politiques (tels la SFIO et le MRP) ou des syndicats français (tel la CGT) (Zang-Atangana 1989:269-286) - mobilisées par les enjeux politiques majeurs que constituent la concurrence pour le droit de représenter et parler officiellement au nom des « Camerounais », l'élaboration de la première constitution et la question de l'opportunité ou non de conférer les pleins pouvoirs au gouvernement investi le 18 février 1958 pour ce faire, l'accession du pays à l'indépendance, la formalisation de sa structure institutionnelle une fois l'indépendance celle-ci acquise (Le Vine 1964:186).

L'opinion publique camerounaise correspond donc à l'origine à l'avis, sur des questions d'importance nationale, librement et publiquement exprimé par les membres d'une minorité politiquement active qui revendiquent un droit à ce que celui-ci influe sur ou détermine l'avenir du pays et qui s'estiment compétents (Gaxie 1989), ou sont considérés comme tels, grâce à la magie de la représentation ou à un coup de force du porte-parolat, pour le faire. Utilisée comme ressort de légitimation sur les arènes politiques nationale et internationale, elle permet à ces élites de s'ériger en tuteurs¹⁸ de la multitude, abusivement présentée comme étant insuffisamment ou peu au fait des enjeux du moment, des masses *qu'il faut éclairer sur ce qui est important pour elles et sur les objectifs du parti* (l'Union camerounaise, ndr.)¹⁹, voire en *prophètes*²⁰ ou en *pronostiqueurs* (Koselleck 1990: 28-29) identifiant leurs visions de l'avenir ainsi que leurs projets et revendications à ceux du peuple camerounais tout entier. S'appropriant grâce à lui non seulement la parole de ce peuple, c'est-à-dire pour l'essentiel son silence puisqu'il n'a été consulté dans le cadre d'un scrutin national qu'une fois entre 1956 et l'indépendance, mais aussi la force du groupe que représentent les Camerounais, qu'ils contribuent à produire par le simple fait de lui prêter une parole à laquelle ils croient. L'efficacité de ce recours à l'opinion publique camerounaise se mesure non à la possibilité d'objectivation de cette dernière, mais à la force de mobilisation qu'il semble enfermer et dont l'effectivité ne préoccupe pas — ou très peu — les locuteurs. Enfin, reflet de l'état intermédiaire d'autonomisation des champs politiques camerounais, « l'opinion publique » coexiste dans le débat public pendant toute

cette période (mais également au cours de celles qui vont suivre et notamment dans la dernière décennie) avec d'autres référents du porte-parolat (tels la tribu, la chefferie, la religion, ...) sollicités de manière privilégiée et explicite sur les arènes politiques locales ou plus subtilement aux niveaux supérieurs en fonction des objectifs et stratégies déployées par ces élites.

Une fois l'indépendance du Cameroun acquise – le 1er janvier 1960, une fois dépassé le contexte dans lequel l'expression opinion publique – camerounaise est apparue, elle subsiste au sein du débat public. Tout se passe comme si cette construction intellectuelle inventée dans une perspective *pragmatique* (Bailey 1971:15) avait pris forme et fini par échapper à ses géniteurs. Certes, le vocable continue à servir d'arme politique symbolique et d'habillage légitimant de leurs avis sur la politique du président A. Ahidjo²¹ et de leurs prétentions rivales dans la compétition politique. Il est par exemple particulièrement convoqué dans les débats relatifs au référendum constitutionnel du 21 février 1960, à l'occasion duquel les citoyens camerounais doivent se prononcer sur le projet gouvernemental de constitution (Bayart 1985:73-76, Le Vine 1964:227), et aux élections législatives du 10 avril 1960 (Eyinga 1990:21-111). Mais les figures auxquelles il réfère renvoient parallèlement à d'autres registres.

Les controverses ouvertes par la proposition de créer un parti unifié, présentée par A. Ahidjo le 11 novembre 1961 (puis confirmée dans l'appel conjoint des présidents Ahidjo et Foncha)^{E22}, et par la réunification de 1961 vont pour la première fois faire de *l'opinion publique* camerounaise, en tant qu'acteur collectif construit par le discours, un enjeu de mobilisation. Elle est alors l'objet d'efforts de mobilisation pour faire avancer des *causes*²³ au sein et en dehors des mécanismes classiques de la représentation officielle (partis politiques, assemblées législatives, conférence constitutionnelle de Foumban, lettres ouvertes, manifestes, pétitions, manifestations, ...). *L'opinion publique* camerounaise subit de multiples tentatives d'enrôlement, de stratégies visant à l'influencer, la convaincre ou l'interpeller. Elle tend par ailleurs à être personnalisée et érigée, dans le discours des protagonistes, au rang d'interlocuteur anonyme et invisible, qu'on prend à témoin²⁴, dont on essaie d'interpréter les changements de positions²⁵ et dont on évoque *la méfiance*²⁶ ou *la maturité*²⁷.

Bien qu'ils entretiennent des liens, les frontières entre ces deux répertoires de *l'opinion publique* camerounaise sont cependant claires. Lorsqu'ils l'évoquent avant l'indépendance, les locuteurs font référence au « peuple-camerounais-à-venir » – sorte d'équivalent fonctionnel du "peuple-à-venir" des philosophes des lumières – éclairé et guidé par leurs soins. L'intervention de l'opinion se trouve alors justifiée par la raison. À l'opposé, entre l'indépendance et la réunification de 1961, la référence renvoie au « peuple-réel », à la multitude qui

n'en finit pas d'être sourde et dont l'intervention est légitimée par le nombre.

L'achèvement de l'entreprise de monopolisation des marchés politiques (par un parti unique, l'Union nationale camerounaise, créé en 1966) et le passage de l'État fédéral à l'État unitaire (le 20 mai 1972) — dans un contexte de capitalisation des trophées politiques par le président²⁸ — ouvrent la voie à une figure supplémentaire de « l'opinion publique » camerounaise. Cette dernière correspond désormais à l'opinion du « prince » qui s'impose d'elle-même le plus souvent²⁹ et que se réapproprient en l'investissant, dans les luttes concurrentielles et souvent dangereuses pour l'accès aux positions de pouvoir ou leur conservation, ses laudateurs selon des procédures diverses et originales (l'exemple type étant dans ce dernier cas celui des motions de soutien). On retrouve parmi eux plusieurs de ses "vieux compagnons" parlementaires de l'époque de la décolonisation et de l'indépendance (Moussa Yaya, Njoya Arouna, Ekwabi, Keutcha Julienne, Sadou Daoudou, etc.), qui ont survécu à la stratégie d'exclusion du personnel politique de cette période déployée par A. Ahidjo pour accentuer son contrôle sur le jeu politique, mais aussi une nouvelle génération d'intellectuels issus pour l'essentiel du personnel bureaucratique (Sengat Kouoh, Fonlon, Egbe Tabi, Ayissi Mvodo, Vroumsia, Biya, Etek'a Mboumoua, Fokam Kamga, Semengue, Mongo Soo, Bidias a Ngon, Mpouma, ...) (Sindjoun 1996:5). Cette *fétichisation*³⁰ de la parole présidentielle est encore renforcée par la présidentialisation extrême du régime. Il arrive, certes, qu'un initié de ces joutes transgresse la règle en tentant de revenir dans son discours à la figure antérieure de « l'opinion publique » camerounaise comme le montre l'affaire Kanga³¹. L'inconscient subit alors les affres de la colère princière et se voit répudié du jeu politique.

De cette période remonte également l'accentuation des tentatives de surveillance, de contrôle et d'encadrement des populations par les autorités selon des modalités diverses. C'est d'abord la « veille »³² policière dont elles sont l'objet de la part des services officiels de renseignement directement rattachés à la présidence (Service d'étude et de documentation puis Direction des études et de la documentation et Centre national de documentation, Délégation générale à la sûreté nationale, Sécurité militaire) par le biais de techniques éprouvées (clandestinité, mouchardage, provocation, dénonciation, maintien de l'état d'urgence pendant de longues années dans plusieurs départements, généralisation de la procédure de l'autorisation préalable en matière de libertés publiques, rapports statistiques, recours à un arsenal juridique hautement répressif...)³³. C'est ensuite le marquage qu'elles subissent de la part de l'administration préfectorale et du Contrôle supérieur de l'État dont les représentants (inspecteurs d'État, gouverneurs, préfets, sous-préfets, ...) sont sommés de recueillir

le maximum d'informations sur l'état de l'opinion et de les faire remonter à la hiérarchie qui décidera de leur importance ou non et qui agira en conséquence³⁴. On peut ranger dans le même registre L'instruction générale sur l'organisation du travail gouvernemental signée le 14 août 1975 par le président Ahidjo dans laquelle il enjoint à ses ministres de veiller à ce que son (...) information reste complète pour que les affaires d'une réelle import « poursuit », (...) autant que possible, les grands projets à l'étude doivent comporter l'avis des populations intéressées (...). Les ministres pourront obtenir cet avis par l'intermédiaire des autorités administratives auxquelles ils demanderont de contacter les représentants des populations (députés, conseillers économiques, magistrats municipaux, responsables des organes de base du parti, chefs coutumiers³⁵. C'est enfin leur encadrement par l'intermédiaire des médias (presse et radio) progressivement monopolisés par le pouvoir, de l'école des cadres du parti³⁶ et du service civique national de participation au développement, institué en 1973, présenté comme *une expérience susceptible de dégager des voies et moyens d'un encadrement efficace de (la) jeunesse* (L'Unité n° 562, 31 juillet 1973) et dont la gestion est confiée à des cadres administratifs, civils et militaires bien qu'il relève du ministère de la jeunesse et des sports.

Peu nous importe ici la légitimité et la validité de ces dispositifs de contrôle social et de direction politique du pays. Ils sont cependant intéressants pour trois raisons au moins. D'une part, ils permettent d'intégrer dans l'analyse l'univers des pratiques de l'opinion, c'est-à-dire des événements, des actions, des comportements qui, de la part des acteurs politiques, renvoient à ce que recouvre habituellement le vocable. Ils témoignent d'autre part du souci constant d'un pouvoir, pourtant placé en situation monopolistique sur les marchés politiques, d'avoir connaissance de l'état d'esprit de la population et d'anticiper sur les humeurs de l'opinion publique camerounaise. Ils montrent enfin la concomitance de sa référence discursive à l'opinion du *prince* avec une nouvelle qui, peu à peu, renvoie à l'opinion qui se dégage des institutions publiques.

Les différents répertoires du vocable vont coexister tout au long des décennies soixante-dix et quatre vingt. Et c'est un rapport semblable à « l'opinion publique » camerounaise qu'illustre la proto-enquête d'opinion de novembre 1984, publiée par un quotidien créé de toutes pièces par le ministre de l'Information et de la culture — le très expérimenté et très politiquement marqué Sengat Kouoh — au plus fort de la crise de succession présidentielle et de la querelle sur le renouvellement des élites. Les résultats de cette enquête³⁷, commentés par le directeur-rédacteur-en-chef d'*Afrique diplomatique, économique et financière* gagnent à être largement reproduits:

Sur le terrain, l'agacement, le scepticisme et même une certaine inquiétude percent chez un bon nombre de sondés qui pensent que les choses ne changent pas vraiment, si oui les réformes ne vont pas en profondeur et restent timides.

Mais l'adhésion du peuple à la politique du Renouveau demeure encore totale puisque 98% des interrogés pensent qu'elle est bonne à condition qu'elle apporte un réel changement par rapport au passé. La cote d'amour du Président Biya auprès des Camerounais est toujours au zénith avec 90% de oui pour ceux qui pensent qu'il est le bon président pour le Cameroun de maintenant.

En ce qui concerne les hommes qui doivent conduire la politique du Renouveau, les Camerounais ont voulu dire: on ne peut pas faire d'omelette sans casser des oeufs. Dix-huit pour cent 18% voient le changement se faire avec les anciens du précédent régime, tandis que 22% le voient avec de nouvelles têtes et 55% avec les deux à la fois.

Au chapitre du multipartisme et du débat d'idées, 90% (si on ajoute les 15% des réponses sur le chapitre des leaders) souhaitent vivre dans un régime à démocratie réelle, affirmant par-là qu'ils sont depuis longtemps mûrs pour vivre avec leur temps.

Face à l'enthousiasme et au tribalisme, ils affectent à 100% l'élan patriotique, prouvant que ces vieux démons pourraient être parfaitement exorcisables si certains esprits rétrogrades ne continuaient pas à les brandir comme des épouvantails face à une jeunesse tournée vers l'avenir.

La conclusion du directeur-rédacteur-en-chef est une pièce d'anthologie: les chiffres ne sont guère importants. Ce qui est significatif, ce sont les grandes tendances politiques (que "l'enquête" permet de dégager).

Les objectifs de cette proto-enquête sont clairs. Outre les usages personnels qu'entend en faire son promoteur dans sa stratégie personnelle de conservation d'une position de pouvoir politique au sein du régime Biya, il s'agit, dans une configuration de jeu politique tendu (Dobry 1992:175-177) et à quelques mois de la "grand-messe" du parti unique qui doit s'ouvrir à Bamenda le 21 mars 1985, de montrer que les Camerounais sont rassemblés autour de Paul Biya et qu'ils approuvent le discours et le régime du renouveau. L'entreprise participe donc d'un *ersatz* de *ralliement autour du drapeau* (rally around the flag), soit l'effet établi dans un autre contexte par Mueller (1973) qui veut que l'opinion publique se retourne en faveur du président en cas de crise grave (généralement internationale). Comme le montrent Brody et Shapiro (1989), le ralliement autour du drapeau n'est pas le produit d'une bouffée émotionnelle et irrationnelle de patriotisme; il est plutôt conditionné par les réactions des médias et des élites. Si ces dernières, ou quelques-unes au nom de toutes, offrent un front uni, soutenant ou du moins taisant provisoirement leurs critiques à

l'endroit du président, l'opinion publique les suivra et le soutiendra également. A l'inverse, si on assiste à une critique immédiate et de haute intensité, le ralliement patriotique ne se produira pas (Brody et Shapiro 1989; Brody 1991). "L'enquête" a simultanément pour but de lancer un "ballon d'essai", de sonder l'état d'esprit de la population sur l'idée d'une libéralisation de la vie politique par un retour au multipartisme; mais cette dernière est immédiatement et provisoirement écartée – à 100% – tant que les vieux démons poursuivront leur action malfaisante notamment à l'endroit de la jeunesse.

C'est enfin ce type de répertoire du vocable qui se trouve derrière sa convocation par le ministre de la Communication Kontchou Kouomegni, lors du point de presse qu'il organise en réaction au rapport préliminaire rendu public par la mission d'observateurs de l'Institut national démocratique pour les affaires internationales - NDI (organisme non gouvernemental américain chargé d'observer le déroulement des opérations électorales dans différents pays), quand il affirme qu' (...) il y a un certain nombre de situations qui sont nées ces derniers jours, qui perturbent l'opinion publique, entretiennent l'incompréhension. Ceux qui sont perturbés et qui ne comprennent pas sont, non les citoyens qui viennent de voter, mais bien les responsables politiques du nouveau régime qui se sont pourtant conformés à une demande exprimée tant au Cameroun que par les partenaires internationaux du pays. En témoigne la présence à ses côtés, lors de ce point de presse, des ministres de la Justice – Douala Moutome – et de l'Éducation nationale - Mbella Mbappe.

« *Opinion publique* » camerounaise et libéralisation du jeu politique

Les contenus associés à l'expression *opinion publique* camerounaise vont encore être enrichis, à l'aune de la décennie quatre-vingt-dix, par deux séries d'événements.

En premier lieu, avec la relégislation du multipartisme en décembre 1990 et son entrée en pratique en février 1991, c'est l'ensemble des citoyens qui peuvent désormais légitimement prétendre participer à la formation de cette *opinion publique* camerounaise et non plus seulement les élites politiques, administratives et économiques ou les institutions publiques. On assiste de fait, à partir de ce moment, à la mise en place par les acteurs politiques de dispositifs d'action variés dont l'enjeu réside dans la nécessité de mettre en forme pratiquement cette *opinion publique* camerounaise de façon à pouvoir la ranger à ses côtés, la faire parler et s'en faire entendre. Cette *praxis* de l'opinion est basée sur deux croyances. La première veut que l'*opinion publique* camerounaise existe et qu'elle possède une force propre qu'il convient de détourner à son profit. La seconde veut qu'il soit possible de domestiquer et de canaliser cette force, à

condition d'y mettre les formes. La force de cette croyance est telle qu'elle va provoquer une transformation des manières de jouer dans les champs politiques camerounais; contribuant par-là et de façon significative à la mise en forme symbolique de l'opinion, à la production d'un sens commun du vocable, largement entériné par les acteurs du débat public.

Ce mouvement affecte d'abord le discours présidentiel qui en appelle à l'expression directe et sans intermédiaire du peuple et qui assimile l'opinion publique camerounaise à l'électorat. Ainsi par exemple, dans son message à la nation du 11 octobre 1991, en réponse à l'exigence de convocation d'une conférence nationale souveraine – sorte de tribunal *public*³⁸ critique composés de représentants des *forces vives de la nation*³⁹ chargé de juger les pratiques du pouvoir et de conduire, tout en le contrôlant, le déroulement de la transition – formulée par les responsables des partis de l'opposition et face à la multiplication de manifestations violentes, P. Biya déclare qu'(...) au Cameroun, la volonté du peuple s'exprimera à travers des élections libres. Et il poursuit, lors d'un entretien télévisé sur la chaîne nationale le 7 février 1992 au cours duquel il a annoncé la mise à disposition d'une importante somme d'argent aux partis politiques, (...)

Une partie de ces 500 millions sera distribuée en quelque sorte de façon égalitaire entre tous les partis qui acceptent de participer aux élections. (...) L'autre partie sera distribuée après les élections, en fonction du pourcentage des voix qu'auront recueillies les différents partis au cours de la consultation électorale; c'est-à-dire en fonction de la représentativité de ces partis politiques au sein de l'opinion publique nationale. Cette figure du vocable est ratifiée par une frange de l'opposition institutionnellement reconnue (40) dont un des porte-voix se déclare – pour le compte de son parti et à l'opposé de nombreuses entreprises partisans rivales - favorable à ce que " (...) *l'opinion publique camerounaise tranche par le biais d'élections transparentes, bien (qu' il) pense que ces élections devront être reportées* " (Bello Bouba, in Cameroon Tribune, 14 novembre 1991) alors qu'un autre reconnaît (...) *qu'on ne peut non plus s'empêcher d'aboutir à la grande explication que veut l'opinion publique qui décidera par les urnes, mais après la conférence nationale souveraine. Les élections qu'on nous annonce sont des élections de la honte* " (Ndam Njoya, in Cameroon Tribune, 14 novembre 1991).

La transformation porte ensuite sur le déroulement des campagnes électorales. Alors que la concurrence électorale⁴¹ - introduite lors du renouvellement des organes de base du parti au pouvoir (le Rassemblement démocratique du peuple camerounais) en 1986 et appliquée aux élections municipales de 1987 ainsi qu'aux législatives de 1988 - se déroulait en arène *fermée* ou non compéti-

tive (seules les candidatures des militants du RDPC étaient dans la pratique recevables) et que les campagnes, municipales et législatives, prenaient pour l'essentiel la forme de démonstrations de foules (parades, rassemblements, meetings) ou d'un démarchage au porte-à-porte (*canvassing*) (Jensen 1980:44-53) conduit par les unités locales du parti, une modification s'opère avec les élections de 1992 dans le sens d'un déroulement de la compétition en arène ouverte (Weber 1971:44) (les candidatures de représentants de plusieurs dizaines de partis sont enregistrées) et de la mise en place de stratégies intégrées à l'échelon national par chacune des formations en lice, confiées à des pseudo-professionnels portant tous le titre de conseiller en communication⁴²; stratégies dont le succès est cependant variable, car elles sont surdéterminées par différents facteurs (implantation partisane, claire différenciation de l'offre politique, ...). De plus, les compétiteurs et les entreprises partisans mobilisées dans l'interaction jouent sur l'utilisation de médias audiovisuels publics (radio, télévision) dont l'impact transcende les frontières provinciales⁴³. Au public incarné par des personnes physiques contactées sur le pas de leur porte, rassemblées en réunions publiques ou attirées par les manifestations de foule et de rue, se substitue progressivement une opinion publique camerounaise élargie, anonyme, disséminée sur le territoire national et sur laquelle les joueurs s'efforcent d'avoir prise et de *capturer les votes* (Casey 1973:31). En ayant recours à des méthodes de propagande unifiées à l'échelle du pays, ils contribuent à former cette entité.

Le changement de dimension et de terrain des campagnes politiques est également contemporain du développement de la publicité gouvernementale. Le remaniement ministériel du 9 avril 1992 est marqué, entre autres, par l'éclatement de l'ancien ministère de l'information et de la culture et par la création d'un ministère de la communication. Le nouveau ministère est confié à A. Kontchou Kouomegni, agrégé des universités françaises de science politique et véritable professionnel de la politique (Weber 1971:123-128) camerounaise depuis quelques années; ce dernier sera, le 21 juillet 1994, confirmé dans les fonctions de porte-parole du gouvernement et élevé au rang de ministre d'État. On peut lire dans cette innovation au sein de la structure gouvernementale une volonté des autorités de s'adresser directement et le plus souvent possible (en multipliant, par exemple, les conférences de presse) à cette entité indifférenciée qu'est l'opinion publique camerounaise. Celle-ci est érigée en interlocuteur privilégié et permanent (censé agir dans l'intervalle des campagnes électorales) de la communication politique gouvernementale. Mais ce mouvement touche aussi les départements ministériels, les agences gouvernementales et l'enseignement supérieur: la plupart des ministres systématisent la création de

cellules de communication, directement rattachées à leurs cabinets respectifs et animées par des journalistes professionnels, qui déploient une activité intense (organisation des points de presse ministériels, diffusion des communiqués et comptes rendus de l'activité du département, réalisation de dossiers destinés à la presse, ...) ⁴⁴. Les dirigeants des grandes entreprises publiques d'État suivent le même mouvement, quand ils ne l'avaient pas anticipé pour tenir compte des contraintes liées aux difficultés économiques de la fin des années 1980, comme ce fût le cas à la Société nationale des eaux du Cameroun. Enfin, la place de la communication politique en tant que champ de savoirs spécifiques est renforcée par l'enrichissement des enseignements du cycle de communication de l'école supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication et la création, pendant l'été 1996, d'un cycle de communication internationale conduisant à un DESS à l'Institut des relations internationales du Cameroun. Les messages de ces "communicateurs" et apprentis-communicateurs ont dans tous les cas un destinataire unique: "l'opinion publique" camerounaise, réalité qui a pris une nouvelle figure avec le retour au multipartisme et que de telles actions vont achever de construire.

Parallèlement à cette figure de l'opinion publique camerounaise, qui est aussi l'objet de stratégies d'enrôlement diverses, déployées par différents groupes d'intérêt (groupements d'hommes d'affaires et d'industriels, ordres professionnels – notamment des avocats, groupes de militants des droits civiques, syndicats...) (Mehler 1997:103-112) il en existe une autre qui est le produit de l'action d'entités multiformes, pour certaines anciennes, mais dont le nombre explose au début de la décennie quatre-vingt-dix à la faveur de l'adoption d'une législation relative aux identités traditionnelles et culturelles (associations traditionnelle, telles *essingan*, *laakam*, *ngond'a sawa*, *mpoo*, *ngouon*, *medumba*, *koupe*; sectes, telles la rose-croix ou la franc-maçonnerie,...). Elles ont pour caractéristique commune de s'interposer dans le jeu politique en remettant en cause les schémas classiques de la représentation ⁴⁵. Leur logique d'action est la suivante: les individus ne seraient pas représentés politiquement en tant que tels, sur une base égalitaire et partisane, mais en tant que membres de l'une ou l'autre de ces entités voire de plusieurs simultanément. L'unité de base en politique ne serait pas l'individu, mais le "groupe" défini comme une somme d'individus liés par une origine tribale, une langue, des croyances ésotériques ou une cause commune ou unis par des intérêts similaires dans une unité articulée. Il s'agirait en conséquence d'un mode supplémentaire d'expression des opinions (...) que ne peut ignorer l'opinion publique camerounaise quand elle clarifie le débat lors des élections, car elle est d'abord la somme de ces opinions ⁴⁶. Sans vouloir rentrer dans les questionnements relatifs à la

pertinence de cette assertion et à la légitimité de ces entités, on doit constater d'abord que cette figure de l'opinion publique camerounaise est concurrente et contradictoire de la précédente; ensuite qu'elle confirme la faible autonomisation des champs politiques au Cameroun en dépit d'innovations qui pourraient être vues comme participant d'efforts de rationalisation (Gaxie 1993:53-54) des pratiques politique dans ce pays.

Le second événement est lié au regain de dynamisme de la presse privée facilité par la consécration légale du passage du régime de l'autorisation à celui de la déclaration pour les journaux en décembre 1990. Il se traduit par l'apparition dans la « transition » camerounaise d'un nouvel acteur jouant un rôle important dans la définition d'une représentation supplémentaire de l'opinion publique nationale: ce nouveau personnage, c'est le journaliste - ou celui qui prétend l'être, qui dans ses éditoriaux, articles et commentaires attribue à l'opinion publique camerounaise, pour leur donner force, les réticences et les doutes que lui-même éprouve et qui n'hésite pas à se porter en porte-parole de toutes les couches sociales majoritaires (...) actuellement exclues de la réflexion; qu'il s'agisse des jeunes, des enfants, des femmes, des chômeurs, des étudiants ou des paysans (...) quand il critique le gouvernement. L'affaire de la lettre ouverte de Célestin Monga au Chef de l'État (*Le Messager*, n°209, 27 novembre 1990) va consacrer le rôle politique et le pouvoir propre de ce nouvel acteur⁴⁷; pouvoir de mobilisation à l'échelle nationale sur un problème appelant un débat public (organisation d'élections transparentes, défense des libertés, lutte contre la corruption des élites, ...) pouvoir de médiatisation de causes qui seraient autrement restées muettes ou n'auraient pas accédé à la notoriété, mais aussi véritable contre-pouvoir supposé peser sur les orientations des acteurs politiques institués⁴⁸. La relative libéralisation de la radio par la multiplication d'émissions dites d'antenne ouverte et l'apparition de débats politiques télévisés et diffusés en direct, au cours desquels le vocable est sollicité de manière très importante, voire abusive⁴⁹, iront dans le même sens, renforçant encore le pouvoir de constitution de cette opinion publique exercé par les journalistes de ces médias. C'est ici la figure de l'opinion publique camerounaise comme opinion de la majorité, des sans voix et des sans importance ignorés des institutions publiques et du jeu politique, et dont ils sont les porte-voix que ces journalistes essaient d'imposer dans le débat public. Dans cette nouvelle configuration de rapports à l'opinion, la presse privée, la radio et la télévision (encore qu'il faille ne pas céder à la tentation anthropomorphique quand on parle de ces médias car de nombreuses rivalités aux sources multiples divisent les journalistes qui les animent) peuvent prétendre jouer désormais le rôle d'agences d'exécution (Goffmann 1970), c'est-à-dire d'acteurs politiques secondaires

qui s'interposent entre les protagonistes, médiatisent leurs coups et redéfinissent leurs manières de jouer. On comprend alors l'appel à la loyauté vis-à-vis de (...) l'État qui est (leur) patron lancé par le nouveau ministre de la communication Zé Nguélé le 13 octobre 1999 aux journalistes et communicateurs des médias audiovisuels, dont la libéralisation n'est toujours pas effective, lors de la conférence annuelle des responsables des services et organismes sous tutelle de son département ministériel

Dans ce deuxième état, l'opinion publique camerounaise est, on le voit, le produit à la fois complexe et incertain des luttes que se livrent essentiellement deux acteurs emblématiques distincts: les hommes politiques ainsi que les journalistes et communicateurs dans le cadre d'interactions diverses. De plus, elle demeure vague et chacun de ces protagonistes peut l'invoquer comme principe de légitimité de sa parole ou de son action avec un risque très limité d'être contredit par une réalité qui reste insaisissable ou pour le moins floue.

Opinion publique camerounaise et irruption des sondages et enquêtes dans le débat public

La représentation de l'opinion publique camerounaise connaîtra une nouvelle mue avec l'apparition et la vulgarisation de sondages et enquête à l'occasion des élections, législative et présidentielle, de 1992. Ces derniers sont réalisés par des enquêteurs employés par une pluralité d'organismes (journaux de la presse privée, groupes d'analystes et de recherche – souvent soutenus par des Fondations étrangères, associations et ONG de défense des droits de l'homme, cabinets conseils en communication privés, renseignements généraux), qui partagent quelques propriétés sociales communes⁵⁰: le fait d'être essentiellement des hommes (75%); relativement jeunes (60% ont entre 25 et 40 ans); de résider dans l'une des deux grandes métropoles camerounaises (97% à Yaoundé ou Douala); d'avoir un bon niveau de diplômes (90% des enquêteurs rencontrés depuis 1996 ont ou prétendent avoir une licence, être graduate – en « communication » ou en "sciences humaines" (51) pour 12% – ou plus); d'avoir une connaissance indigène plus ou moins correcte des mécanismes et technologies institutionnels de la représentation dans les démocraties occidentales acquise à l'occasion d'un ou plusieurs séjours, dans le cadre de la scolarité antérieure ou plus tard, en France, en Grande-Bretagne, en Italie ou aux Etats-Unis (48%); d'être faiblement dotés en ressources politiques, ce qui n'exclut pas qu'ils aient des avis – souvent tranchés – sur les enjeux du débat public et revendiquent tous le droit à ce que ces avis soient pris en compte par les acteurs institués de ce débat public (95%). Sous ce dernier éclairage, ces néo-sondeurs camerounais peuvent être assimilés aux "petits entrepreneurs

politiques relativement indépendants” ou aux “entrepreneurs de causes” de Becker (1985) et de “*La Politique Ailleurs*” (Darras 1998, Mauger 1998: 32-36, Pudal 1994: 5-10) qui prétendent faire accéder à l’existence politique, tout en l’instrumentalisant dans le cadre de stratégies individuelles, une cause. Les sondages et enquêtes qu’ils produisent s’adressent en conséquence à des publics différents: celui des journalistes, principalement de la presse écrite, celui des acteurs politiques institués (du pouvoir ou de l’opposition), enfin celui constitué par les Camerounais qui n’ont jamais eu ou rarement l’occasion d’exercer les droits attachés à cette qualité et notamment celui de voter; les commanditaires de ces productions se recrutant, eux, dans les deux premières catégories.

Loin d’apparaître comme le produit d’une réflexion longue et approfondie sur le vocable, ces sondages et enquêtes vont néanmoins opérer une coupure assez nette avec les représentations antérieures de l’opinion publique camerounaise dans la mesure où, pour la première fois au Cameroun, une technique d’enquête qui a pour elle toutes les garanties apparentes de la scientificité, prétendra la saisir et mesurer ses variations objectivement sur des sujets divers, au cours et hors des compétitions électorales en impliquant simultanément tous les Camerounais, aussi bien les citoyens participant au jeu politique, que le grand nombre de ceux qui s’en excluent ou en sont écartés, par l’intermédiaire de la technique de l’échantillon représentatif. Bien que la petite entreprise sondagière à la mise en place de laquelle participent ces enquêteurs n’en soit qu’à un stade artisanal, l’opinion publique camerounaise connaît une nouvelle transformation plus décisive que les précédentes: elle prend la figure de l’opinion arbitre et est censée correspondre à celle qui se donne à voir dans les sondages ou enquêtes; toutes les tentatives rivales de la faire parler étant présentées comme relevant de spéculations.

On peut ainsi comprendre que dès le premier sondage publié par *Challenge Hebdo*, les néo-sondeurs camerounais aient éprouvé le besoin de clarifier le sens de leur production: il s’agit de “faire parler les gens, le peuple qui souffre depuis trop longtemps et qui n’arrive pas à s’exprimer”. L’objectif sous-jacent de cette entreprise de “libération de l’initiative politique individuelle” (Darras 1998:8), pour la réalisation de laquelle ils s’arment de concepts « échantillon représentatif » « courbe », « variations », « plébiscite », « indice corrigé »,... est de faire admettre aux acteurs du débat public que les jugements de « l’opinion publique » camerounaise peuvent être dégagés et saisis statistiquement, que leurs variations sont susceptibles de mesure dans la durée. Plusieurs arguments sont sollicités pour la légitimer⁵²:

- l'argument de la scientificité « reconnue » de l'instrument et de sa routinisation dans les « vraies démocraties »;
- l'argument de l'efficacité de l'instrument, dans la mesure où il permet de dépasser les frontières géographiques, linguistiques et sociales en entrant en contact avec toutes les strates de la population camerounaise;
- l'argument de l'expertise, d'une part puisque les « sondages » et « enquêtes » sont réalisés par de vrais « sociologues et journalistes »; d'autre part parce que le *modus operandi* est radicalement distinct de celui des rapports préfectoraux ou policiers dans lesquels l'intermédiaire joue un rôle central, ses procédés et artifices n'étant pas, pour la plupart, susceptibles de standardisation et reposant sur l'impression plus que sur le chiffre tout en lui offrant la possibilité de reconstituer à partir d'indices parfois insignifiants l'ensemble d'une situation, et dans lesquels la qualité de la mesure est fonction de la qualité de ses observations;
- l'argument de la transparence, qui joue sur le fait qu'à la différence de ceux réalisés par les services officiels de renseignements et par les faiseurs d'images étrangers qui restent généralement confidentiels et dont on ignore, quand ils sont publiés par la presse officielle ou par des *hebdomadaires internationaux amis du régime*, le protocole de réalisation, les résultats de leurs « sondages » et « enquêtes » sont rendus publics et la « méthodologie » qui a présidé à leur réalisation est clairement explicitée;
- l'argument de la défense de la démocratie, qui fait appel à la glorification du « bon sens » du « petit peuple » et aux vertus d'un instrument qui permet de:
(...)
corriger l'injustice de modes de scrutin iniques et (...) contourner les blocages souvent posés au cours des opérations électorales par l'administration à travers le refus de délivrer des cartes d'électeurs ou l'opposition à l'inscription de certains citoyens sur les listes électorales en favorisant l'expression directe de tous" (**Boangla**).

Le questionnaire est érigé en substitut commode du bulletin de vote, en moyen de prendre la parole face à un pouvoir qui continue de la monopoliser⁵³, alors que l'échantillon représentatif est considéré comme pouvant parfaitement et légitimement figurer le corps électoral.

« L'opinion publique » camerounaise est ici, on le voit, mise en scène comme une réalité anthropomorphique, détachable de ceux qui la font parler et indépendante des procédures qui l'objectivent⁵⁴. La force de cette construction tient précisément à ce qu'elle paraît s'affranchir dans un premier temps du débat politique et social pour mieux le circonscrire dans un second temps, et servir de référence indiscutable dans les controverses.

Face à ces arguments — et en l'absence de tout discours dissonant des politistes, sociologues et statisticiens camerounais — une critique politique se développera. Elle sera notamment le fait du ministre Kontchou Kouomegni qui, jouant de sa double autorité scientifique et politique, développera un véritable contre-argumentaire: il soulignera à plusieurs reprises que ces « sondages » et « enquêtes » n'intéressent que « la presse d'opinion », « le front médiatique », avide pour des raisons alimentaires de « sensationnel », et déploiera les « limites » de l'exercice « scientifiquement admises dans les démocraties occidentales et a fortiori au Cameroun ». Pour le ministre, lors de sa conférence de presse faisant suite au rapport du NDI, « la première mesure (...) c'est d'éclairer l'opinion publique camerounaise pour qu'elle ne se laisse pas prendre au piège des manœuvres de division. C'est cela que nous faisons ».

Entre *L'opinion publique* camerounaise sondagière et les autres constructions artisanales de cette réalité, la lutte aurait pu être inégale et tourner à l'avantage de la première. La confrontation ne connaît toutefois pas de vainqueur et on est loin, au Cameroun, du constat de P. Converse (1987:14) qui soulignait que *le vulgaire pointage des opinions individuelles qu'effectuent de manière routinière les sondages s'est imposé de manière consensuelle dans le monde entier comme la définition de base de l'opinion publique*" (Converse 1987:14). Néanmoins, la prolifération de *sondages* ou *enquêtes* dans la presse privée, assez étrange si on prend en compte les coûts de l'investissement dans cette technologie, peut être interprétée *a priori* comme une reconnaissance et une application d'un principe politique par les acteurs du débat public camerounais qui les commandent et en usent dans les joutes politiques: celle d'un peuple, composé d'individus égaux et abstraits, parvenant à s'ériger après de nombreuses péripéties en titulaire unique de la souveraineté politique, qu'il peut exercer en dehors du cadre électoral et des contraintes dans lesquelles l'enfermaient la pratique des opérateurs traditionnels de l'opinion — élites, institutions publiques, acteurs institués de ce débat — ainsi que les dévoiements de la pratique démocratique. Faire cette observation c'est cependant déjà anticiper une réponse à la question des effets et usages politiques et sociaux de cette technologie nouvelle dont le développement témoigne du dynamisme du jeu politique camerounais et de l'inventivité de ses compétiteurs.

Opinion publique camerounaise / opinion produite par les "sondages": Categories de perception et categories de reception

S'il n'est guère contestable que le développement de *sondages* et *enquêtes* au Cameroun répond aux intérêts concordants quoique complexes et pas toujours superposables d'un certain nombre d'acteurs sociaux en lutte à l'intérieur d'un espace politique lui-même fortement transformé depuis la fin de la décennie cinquante, on ne peut pas non plus s'empêcher de faire le constat de l'absence d'équivalence entre ce que mesurent ces technologies et ce qu'ils prétendent qualifier d'*opinion publique* camerounaise. Les exemples permettant d'illustrer cette non-homologie ne manquent pas depuis les premiers *sondages* de *Challenge Hebdo*; la concomitance de certains chiffres publiés avec un sentiment forcément majoritaire (nouvelle figure de l'*opinion publique* camerounaise ?) ne devant pas conduire à faire l'économie du constat mais inciter plutôt à tenter de démêler l'écheveau. Ainsi, et bien que la question soit ancienne voire éculée dans les démocraties représentatives (Blondiaux 1998:549 et 117-139), on peut se demander pourquoi cela ne marche pas au Cameroun. Comment expliquer que les nombreux *sondages* et *enquêtes* politiques publiés par la presse aient un effet marginal quasi-nul sur les catégories ordinaires de l'entendement politique dans ce pays⁵⁵ ? Quelle est leur influence sur le jeu politique et en ont-ils réellement une ? Auquel cas, à quoi tient-elle ? Les tentatives de réponses à ces interrogations varient selon que l'on se situe dans le registre politique ou dans le registre scientifique. C'est dans ce dernier qu'on s'évertuera à rester en montrant que ces sondages qui font florès ne mesurent pas l'*opinion publique* camerounaise et que leur succès auprès de certains acteurs du débat public repose sans doute sur leurs diverses utilités politiques et sociales diverses.

L'impossible mesure de " l'opinion publique " camerounaise par les " sondages "

Il serait difficile et hors de propos de revenir dans les limites de ce travail sur l'ensemble des critiques scientifiques d'une intensité rare dont l'instrument est l'objet dans les démocraties représentatives, et qui pour certaines recourent, en partie au moins, son expatriation au Cameroun (inexistence d'un véritable métier d'enquêteur qui reste à inventer, faible représentativité des échantillons, dénuement matériel des sondeurs et des organismes qui produisent des *sondages*, confusion entre le droit d'avoir une opinion, qui doit bien évidemment être reconnu à tous, avec la réalité, c'est-à-dire la capacité différentielle pour les individus selon les groupes sociaux auxquels ils appartiennent d'user en fait de ce droit, production d'artefacts, absence de distinction entre " l'opinion " produite et celle réellement mobilisée par l'enjeu en question, ...) (Engueleguele

1999: 7-15): l'exercice a déjà été accompli à plusieurs reprises (Blondiaux 1996, 1991, 1994) et si tout n'a pas été dit, on ne doit pas en être bien loin (Blondiaux 1998:187). On insistera plutôt, sans revenir sur l'hypothèse constituée par l'absence de consensus quant au sens de la notion entre les acteurs du débat public et tout en reconnaissant qu'il ne s'agit que d'explications macro-causales, sur la faible importance du public idéologiquement disponible aux productions de l'instrument, sur la complexité du rapport au langage des chiffres développé autant par les enquêteurs que par les enquêtés et enfin sur la différenciation des registres de justification du porte-parolat pour alimenter encore l'hypothèse de l'impossibilité (Engueleguele 1998:8) de la saisie et de la mesure de l'opinion publique par les sondages au Cameroun.

1. Un public idéologiquement disponible, faiblement important

La première voie d'alimentation de l'hypothèse de l'impossibilité passe par un recentrage du regard vers les groupes sociaux susceptibles de s'intéresser et s'intéressant réellement aux *sondages* et *enquêtes d'opinion* au Cameroun.

Le succès de la stratégie des néo-sondeurs camerounais aurait en effet supposé des mutations socio-politiques lourdes: hausse générale et soutenue du niveau culturel, forte individuation des opinions, autonomisation des champs politiques, claire différenciation de l'offre politique, etc. On en est cependant loin, comme le montre la faible importance du public développant des dispositions favorables pour l'instrument. Il s'agit principalement, mais pas exclusivement, de jeunes urbains, appartenant aux générations de Camerounais nés après l'indépendance, souvent longuement scolarisés mais qui – en plus de n'être pas toujours intégrés au marché du travail – se considèrent comme privés de tribunes. Ils lisent par ailleurs beaucoup la presse et/ou fréquentent la presse électronique où ils s'intéressent aux rubriques spécialisées en matière de *sondages*, discutent régulièrement de politique, participent à des actions collectives ou à des réunions publiques; enfin ils ne se reconnaissent pas vraiment dans les représentants politiques actuels et manifestent un rejet quasi-unanime des modes de déroulement ainsi que des travers du débat public au Cameroun depuis le début de la décennie quatre vingt-dix. La structure des propriétés sociales communes aux néo-sondeurs camerounais recoupe, on le voit, très largement celle du public disponible pour leurs productions. Du reste, les journalistes dont les organes commandent certains *sondages* ou qui les commentent vont à plusieurs reprises profiter de cet état de fait en revendiquant explicitement le porte-parolat de cette catégorie sociale politiquement et économiquement dominée

Dans le même temps, la forte prégnance de la crainte du potentiel répressif du régime⁵⁶ et la médiatisation des acteurs et faits politiques opérée par la presse privée selon des logiques spécifiques (affaires, scandales, coups médiatiques, priorité accordée au jeu politique sur les enjeux, ...) participeraient également (dans une mesure qui reste à préciser) à l'absence d'élargissement du public idéologiquement disponible pour les *sondages* et pour l'opinion « sondagière ». Il est ainsi significatif que plusieurs des enquêteurs rencontrés soulignent que, malgré les trésors d'artifices dont ils usent pour établir une claire distinction entre leurs enquêtes et les opérations de police (interview de proches ou de connaissances retenus dans "l'échantillon", questions posées dans les langues vernaculaires, ...), de nombreux enquêtés refusent de répondre aux questions par crainte " (...) du CENER (nouvelle appellation du service officiel de renseignement) " et, quand ils le font, ils précisent — souvent sans qu'il soit besoin de le leur demander - qu'ils ne croient ni en l'instrument ni à sa fiabilité en mettant en avant deux arguments: ils ne savent pas " qui " sont les enquêteurs; ils savent " trop " ce " qu'on " va faire de leurs réponses. Il est tout autant significatif que certains domaines semblent *a priori* ne pouvoir être abordés par les "enquêteurs" qu'avec prudence. C'est ainsi que tous ceux qui sont rencontrés affirment que poser frontalement à un enquêté une question sur ses intentions de vote constitue un non sens et expose au mieux à n'obtenir qu'une réponse non sincère, biaisée, au pire à mettre en danger l'intégrité physique de l'interviewer. Routinisés et banalisés dans les démocraties représentatives, les *sondages* pré-électorales se présentent donc comme une pratique sociale à risque au Cameroun et on peut se poser la question de la valeur de ceux qui sont régulièrement publiés à l'approche des échéances électorales.

2. Un rapport au langage des chiffres complexe

Si on quitte le niveau des structures sociales et qu'on se porte à l'étage du rapport au langage des chiffres (Derosieres 1993; Seignobos in Prost 1996:65-66) développé par les "enquêteurs" et enquêtés, l'hypothèse de l'impossibilité trouve un nouvel argument plaidant à sa faveur.

La vocation première de tout organisme réalisant des sondages d'opinion est de produire des chiffres et, le cas échéant, de commettre un commentaire de ces chiffres sous forme de rapport ou de bulletin destiné à la presse. Or, tout se passe au Cameroun comme s'il était impossible de s'en remettre exclusivement aux chiffres, comme si ceux-ci n'étaient pas suffisamment parlants et qu'il est hors de possibilité de se fier à ce seul langage, à cette seule rationalité dont on se méfie. On trouve un indice de cette attitude dans le " *sondage sur la campagne anti-corruption* " réalisé par le Centre de recherche et d'études en écono-

mie et sondages (CRETES) et publié dans la version électronique du *Messenger* datée du 10 janvier 2000. D'une part en effet, le protocole d'enquête, présenté en propos liminaire, précise que les enquêtés sont invités à *justifier leurs réponses*, y compris lorsque la question est fermée ou qu'elle est à choix multiples, comme si les enquêteurs voulaient soit mesurer l'intensité de l'opinion et la compréhension de l'enjeu par l'enquêté, soit se donner les moyens de comprendre la réponse obtenue, soit encore s'assurer qu'elle ne dissimule pas une autre opinion en la matière. D'autre part, la publication des résultats s'accompagne de larges extraits de commentaires fournis par les personnes interrogées au moment où elles ont donné leurs réponses. Chaque extrait est précédé d'un rappel de l'origine géographique des enquêtés. La parole de ces derniers et ce retour aux origines géographiques apparaissent en fait pour illustrer, compléter, renforcer ou infléchir le constat formé par les chiffres. Les *sondages* réalisés au Cameroun produisent donc plus de commentaires que de chiffres, et un tel rapport à ce langage conduit à s'interroger sur la pertinence même de la fonction de mesure que leur attribuent leurs auteurs et leurs commentateurs dans le débat public.

3. La différenciation des registres de justification du porte-parolat au Cameroun

Un pas supplémentaire dans la confirmation de l'hypothèse de l'impossibilité est franchi quand on atteint l'étage des registres de justification du porte-parolat au Cameroun. On a déjà fait le constat de leur différenciation, en l'expliquant par l'état intermédiaire d'autonomisation des champs politiques dans ce pays: ces derniers ne se trouvent pas constitués en milieux séparés, obéissant à des lois spécifiques, focalisés sur des enjeux internes, relativement ésotériques ou dérisoires pour les non initiés, et ne sont pas portés du même coup à développer une relative fermeture sur eux-mêmes (Gaxie 1993:20-22). Sans céder aux apories culturalistes, on peut avancer l'idée qu'il s'agit là d'une cause supplémentaire de l'absence d'objectivation de l'opinion « sondagière », c'est-à-dire de sa non-existence comme une chose, comme une réalité. Comment concilier en effet cette dernière et la *doxa* introduite dès le départ par les néo-sondeurs camerounais, celle du produit d'un instrument de démocratie directe dans lequel chaque camerounais s'exprime individuellement et librement, avec l'existence de référents tribaux, religieux, coutumiers, ... dont la sollicitation au sein du débat public participe du processus de formation de l'opinion — dessinant par-là des géographies d'opinions (Sigfried) au Cameroun — et qui relèveraient plus de la logique *communautaire* de F. Tönnies (1944) ou "*mécanique*" de Durkheim (1975:10, Lagroye 1991:28-29, Leca 1986:109-113)? Comment pro-

céder au formatage et à la standardisation de données s'appuyant sur des opinions dont les référents sont aussi segmentés et hétérogènes? Si on suit A. Desrosières (1993), il faut en effet, pour que les sondages d'opinions triomphent, un certain degré de pertinence dans la mise en équivalence généralisée. Ces interrogations recouvrent on le voit une autre, plus générale et non résolue par les néo-sondeurs camerounais, qui est celle de la gestion de la diversité sociale dans leurs *sondages* et *enquêtes*⁵⁷.

Sans doute, en sollicitant le célèbre argument développé d'abord par Blumer puis par Bourdieu ou la politiste américaine Herbst et Lacroix, on peut dire que la société est essentiellement un champ de forces et de tensions entre groupes organisés, plus ou moins influents (Blumer 198, Bourdieu et Lacroix 1989). Toutefois, les « forces » et les « groupes » organisés dont il est fait référence dans les travaux de ces analystes renvoient à tout autre chose qu'aux tribus, religions, chefferies, etc. Ne pas le reconnaître conduirait à tomber au mieux dans la métaphore, au pire dans l'exportation de concepts en faisant abstraction du contrôle douanier épistémologique. L'admettre, après un transfert maîtrisé de ces concepts, reviendrait à l'inverse à reconnaître que des champs de forces peuvent être structurés sur des principes tribaux, ethniques. L'hypothèse a déjà été formulée s'agissant de la donne camerounaise (Sindjoun 1999:318) elle reste cependant à valider empiriquement.

Une autre voie de contournement de ces interrogations serait de considérer, en partant du postulat que la majorité des *Camerounais* sont *idéologiquement vierges* (Kinder et Sear 1985) (soit le fait que pour configurer leurs jugements politiques, ils ne feraient aucun usage de ces idées politiques larges et abstraites que forment la matière idéologique, comme le libéralisme ou le socialisme par exemple, même s'ils peuvent les utiliser — ce qui est l'exception plutôt que la règle), que ces divers registres de justification du porte-parolat prendraient une importance dans la mesure où ils participeraient du processus d'élaboration de raccourcis de jugement (shortcuts) ou d'heuristiques (heuristics) (Popkin 199, Ferejohn et Kuklinski 1990, Sniderman Brody et Tetlock 1991). Ces derniers seraient nécessaires pour leur permettre de palier à leurs déficits d'informations et de compréhension des interactions entre compétiteurs sur les champs politiques camerounais, donc à la formation d'une "*opinion publique*" camerounaise. Pour comprendre le recours aux avis ainsi produits, deux traits de ces raccourcis de jugement méritent d'être soulignés. D'une part, lorsqu'ils doivent se forger ou exprimer une opinion sur un enjeu, ces individus ont seulement besoin de connaître la position produite par les porte-parole recourant à ces référents divers sur ce problème, corrigée par ce qu'ils pensent de celle des acteurs du débat public — informations qu'ils ont facilement sous la main,

même s'ils ne prêtent aucune attention précise et profonde à ce débat. D'autre part, tout cela ne revient pas à affirmer que ces individus projettent l'opinion ainsi produite sur celles des acteurs politiques qu'ils apprécient; les *shortcuts* et les *heuristics* leur permettant de produire des inférences sur ce que les leaders et porte-parole pensent, inférences qui se révèlent approximativement justes. La principale limite de cet argument est, au-delà de son psychologisme, le fait qu'il tendrait à transformer la grande majorité des *Camerounais* en théoriciens intuitifs de la politique nationale. De plus, il faudrait pour que ces raccourcis marchent que l'offre politique soit organisée et simplifiée par et dans le jeu politique lui-même; ce qui est loin d'être le cas.

On pourrait encore essayer de contourner les questions et leur difficulté en reprenant le propos de Blondeaux (1997:129) pour qui, *la force des instituts de sondage est (...) de savoir défier la réalité, d'oser lui tourner délibérément le dos; de réussir à rapprocher des opinions qui ne s'y rencontrent pas; de susciter des paroles qui ne s'y expriment pas; d'égaliser des points de vue qui ne s'y valent pas; d'additionner des opinions aux significations très différentes; de prétendre quantifier ce que l'on croyait inquantifiable; d'oser vouloir réduire en équations la force impalpable comme le vent dont parlait James Bryce.*

Mais là encore, l'entreprise serait vouée à l'échec car le propos vaut uniquement pour les configurations de jeu politique au sein desquelles un ensemble de conditions cognitives et sociales spécifiques permettent l'objectivation de l'instrument et de son produit.

Sur la base de ces trois observations, il est encore plus difficile d'affirmer que les sondages mesurent ou reflètent l'opinion publique camerounaise. On peut simplement et simultanément dire qu'ils la "réalisent" au sens premier du terme, c'est-à-dire qu'ils amènent à l'existence comme réalité concrète ce qui n'existait que dans les esprits, et qu'ils la déréalisent, substituant à des constructions de l'opinion publique camerounaise concurrentes à la solidité variable (opinion des élites, des institutions publiques, représentants, manifestations, grèves, ...) une entité ou forme sociale artificielle (parce que provoquée, travaillée, simplifiée, ...) mais au final presque éloquente.

Les usages sociaux et politiques des " sondages " d'opinion au Cameroun

Pour comprendre les usages sociaux et politiques dont sont l'objet les sondages et enquêtes publiés par les acteurs qui investissent dans cette technologie nouvelle, il faut revenir sur quelques spécificités des compétitions pour la con-

quête ou la conservation des positions de pouvoir politique au Cameroun depuis le début de la transition des années quatre-vingt-dix.

1. Les spécificités des compétitions politiques au Cameroun

Ces compétitions sont de type semi-ouvert, c'est-à-dire arbitrées formellement par l'ensemble des citoyens, mais en réalité marquées par la maîtrise exercée par les autorités en place sur l'ensemble des leviers (administratif, juridique, financier,...) susceptibles de modifier à leur profit ou en la défaveur de leurs challengers les résultats du jeu. Plusieurs éléments permettent d'étayer le caractère semi-ouvert de ces compétitions, mais on n'en retiendra que trois.

C'est d'abord la sélection de ceux qui peuvent y participer. Ainsi par exemple, non seulement les compétiteurs et prétendants doivent passer par le filtre que représente l'investiture interne par les pairs de leurs partis politiques respectifs mais encore, aux élections présidentielles, l'obligation de validation des candidatures par le ministère de l'Administration territoriale est posée par le régime électoral alors que les candidatures indépendantes sont proscrites aux municipales et législatives (Olinga 1998). Cela n'exclut toutefois pas l'existence de candidatures sauvages ou dissidentes, notamment aux municipales. Mais ces dernières sont vouées à l'échec dès leur annonce et ont une portée plus symbolique que pratique tant est-il que ce symbolisme n'empêche pas qu'elles aient des effets de réalité, en particulier à l'intérieur même des entreprises en compétition. Par ailleurs, si la législation électorale ne les exclut pas aux présidentielles, la pratique (dépôt impératif d'une caution financière auprès du Trésor public, mais surtout exigence d'un parrainage de la candidature par des personnalités autorisées) les rend quasiment impossibles comme en témoigne l'échec de la première tentative de candidature indépendante lors du scrutin du 12 octobre 1997. La liberté de candidature est donc largement tempérée.

Les compétitions sont ensuite semi-ouvertes en ce sens que leur caractère patent et officiel se double d'une dimension cachée, secrète, confidentielle ou dérobée. Les tractations hors du regard public entre candidats ou entreprises politiques *a priori* concurrente témoignent de cet état de fait; elles débouchent sur des ententes ou des réseaux de consolidation (Dobry 1992:110-113) basés sur une réciprocité intéressée (ou politique du *njangui* pour le Premier ministre Achidi Achu) donnant lieu à la constitution de coalitions – de convenance ou/et d'engagement⁵⁸ – entre le parti présidentiel et ceux qui se sont souvent présentés - ou se présentent - comme faisant partie de son opposition radicale⁵⁹. C'est ainsi qu'une entente est conclue entre le RDPC et le Mouvement démocratique pour la défense de la République de Dakole Daïssala le 9 mars 1992, d'une seconde est établie entre le RDPC et l'Union des popula-

tions du Cameroun (Kodock) le 28 septembre 1992, enfin une troisième est mise en place plus récemment le 7 décembre 1997 entre le RDPC et l'Union nationale pour la démocratie et le progrès de Bello Bouba Maïgari.

Les compétitions sont enfin semi-ouvertes puisque le vainqueur peut être identifié ou connu à l'avance, et que le tenant du titre, bien qu'exposé à la défaite, est en général difficilement battu – voire très rarement – surtout s'il a dans son jeu l'atout majeur représenté par l'appartenance au camp présidentiel. La faible importance du renouvellement du personnel politique depuis les premières élections de la transition, et bien qu'elles aient donné lieu à l'arrivée au sein des arènes politiques d'acteurs appartenant à différentes entreprises, témoigne de cet état de fait. Les rapports de force dans les champs politiques camerounais ne dépendent donc pas toujours des interventions d'acteurs extérieurs à ces champs et de la capacité des protagonistes à mobiliser des soutiens externes; le capital politique⁶⁰ n'y est pas uniquement fonction du volume des signes d'approbation, d'adhésion ou de reconnaissance qui peuvent être mobilisés ou enregistrés. On peut ranger dans le même registre le fait que des techniques de conservation soient également sollicitées par les autorités afin de corriger le résultat de ces compétitions. Certaines sont aussi anciennes que les incitations sélectives ou la création de conditions de possibilités différenciées à l'inscription des électeurs sur les listes électorales ou à se déplacer jusqu'aux bureaux de vote, l'offre de services (moyens de transports gratuits, rémunérations, libations, ...), faveurs, avantages ou intercessions dans le but de séduire. D'autres sont relativement nouvelles comme, dans les communes urbaines à statut spécial, le doublage systématique des vainqueurs du suffrage universel par des mandataires officiels du pouvoir politique (les délégués du gouvernement).

2. *L'impact sur les utilités*

Le caractère semi-ouvert des compétitions pour l'accès ou la conservation des positions de pouvoir politique au Cameroun détermine en quelque sorte les principaux usages politiques dont sont l'objet les sondages et enquêtes qui font florès dans ce pays.

L'investissement dans cette technologie nouvelle, mais à la fiabilité incertaine, par tel ou tel leader ou porte-parole officiel – voire auto-proclamé – participe d'abord moins d'une volonté de prouver qu'il a l'opinion publique camerounaise avec lui et mobiliser ainsi une ressource supplémentaire dans le jeu, qu'il n'est un moyen de s'assurer, à travers l'examen des commentaires qui suivent la publication des résultats des sondages ou enquêtes, qu'il n'y a pas d'opposition à sa candidature ou à ses positions sur les enjeux du débat

public au sein de sa propre entreprise politique et désarmer, une fois celles-ci identifiées et par des moyens souvent musclés (exclusion, suspension, destitution de postes de responsabilité, ...) les rares protestations qui pourraient s'y faire jour. On peut ainsi observer une concomitance entre la publication par la presse privée de plusieurs sondages et enquêtes aux thèmes variés (approbation de la stratégie de boycott, de la candidature de John Fru Ndi aux présidentielles, du programme économique et social du parti, ...) commandés par le Social Democratic Front et l'engagement de purges au sein de ce parti, dont les victimes les plus emblématiques sont Bernard Muna et Siga Asanga qui en étaient de hauts responsables depuis sa création.

Les sondages et enquêtes commandés par les acteurs du débat public et publiés dans la presse participent ensuite de stratégies individuelles ou collectives de construction d'un capital politique sectoriel, c'est-à-dire limité aux secteurs sociaux et publics qu'ils visent. Comme tout capital symbolique, ce dernier est aussi *labile et incertain* (Gaxie 1993:254-255); ce qui favorise les stratégies de bluff, de poker menteur basées sur la production de preuves qu'on a un nombre de ceux-ci avec soi ou qu'on a "leur soutien", que "leur attachement est acquis". À ce titre, le sondage publié par *Challenge Hebdo* le 6 mars 1996 - au terme duquel Ayissi Mvodo est déclaré par les Camerounais meilleur candidat que Paul Biya - s'adresse plus à l'électorat traditionnel du RDPC qu'à celui des partis politiques qui soutiennent sa candidature et vise à modifier les équilibres en faveur du *meilleur candidat* au sein du camp présidentiel. De même, les enquêtes dont les résultats sont rendus publics par le quotidien gouvernemental, *Cameroon Tribune* (26 novembre 1999) ou par les hebdomadaires dont la ligne éditoriale est proche des autorités (*Le Patriote* n° 323 notamment) et qui plébiscitent les candidats ou options du président de la République ou du gouvernement, ... ont en réalité pour cibles les sympathisants du parti au pouvoir et non l'ensemble des Camerounais; ils participent de stratégies de consolidation des positions de Paul Biya et de son gouvernement.

Enfin, le recours à l'instrument par les acteurs du débat public camerounais s'inscrit dans le cadre de stratégies rivales d'imposition d'une épreuve de représentativité ou d'évaluation d'audience au sein des catégories sociales qu'il intéresse. Au-delà des usages classiques et immédiats de l'instrument dans cette perspective, c'est aussi la question de l'alternance ouverte et démocratique (Sindjoun 1996:18) - inscrite sur l'agenda public avec le retour à la concurrence électorale et la limitation constitutionnelle des mandats présidentiels⁶¹ - qui apparaît implicitement. Tout se passe en effet comme si les acteurs qui investissent dans l'instrument éprouvaient la nécessité de prendre date auprès des individus appartenant à ces catégories sociales dominées et qui, suite à

une alternance ouverte et démocratique qui arrivera forcément un jour, parviendront à exercer la plénitude de leurs droits citoyens et notamment le premier: celui de voter.

On dira pour conclure que les sondages et enquêtes qui prolifèrent depuis quelques années ne saisissent ni ne mesurent l'opinion publique camerounaise mais, par leurs usages, participent du processus de forclusion de la violence physique néanmoins encore très présente au sein du jeu politique. C'est cependant au prix d'un renforcement de la violence symbolique, c'est-à-dire de tentatives d'imposition de nouvelles représentations de cette opinion publique et de croyances plus ou moins illusoire en son existence qui, ancrées dans les esprits des compétiteurs, rendent précisément moins nécessaire l'usage de la violence proprement physique.

NOTES

- 1 - À la fin janvier 1996, on compte 123 partis politiques et 525 journaux légalisés, très inégalement dotés en termes de ressources et dont les capacités d'action ainsi que les positions sont différentes dans les champs politiques et journalistiques camerounais.
- 2 - L'usage du pluriel s'impose ici car il faut distinguer dans la situation camerounaise le champ politique central, (...) espace de compétition structuré par la conquête des positions de pouvoir politique centrales (positions gouvernementales, mandats parlementaires, appartenance aux cabinets ministériels, direction des partis) des champs politiques périphériques, (...) espaces de compétition politique dont l'enjeu constitutif est la conquête des positions de pouvoir politique dans diverses institutions périphériques (États fédérés jusqu'au passage de l'Etat fédéral à l'Etat unitaire, communes,...). Voir sur la distinction entre ces deux types de champs politiques et sur leur fonctionnement, GAXIE, (1993: 15-16; Gaxie et Lehingue 1984:21). Voir sur la structure des champs politiques camerounais à cette période notamment, BAYART (1985:23-52, 1991:11); Zang-Atangana (1989:65-304); Eyinga (1990: 5-52).
- 3 - On citera comme exemples de titres, *La Presse du Cameroun* (quotidien apolitique), *Cameroun Libre*, *La Voix du Cameroun* (UPC), *Lumière* et *L'Etoile* (UPC), *L'Unité* (hebdomadaire de l'UC), *L'Effort camerounais* (hebdomadaire catholique libéral), *Action et Patrie* (MACNA), *The Cameroons Time*,...; voir aussi, sur la situation de la presse à cette période notamment, Bayart (1973,88: 48-63).
- 4 - On considérera ici que les partis politiques camerounais ont tous pour objectifs de " procurer à leurs chefs le pouvoir (...) et à leurs militants actifs

des chances - idéales ou matérielles — de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux à la fois (Weber 1971:292). En ce sens, il s'agit bien de véritables " entreprises " — au sens économique du terme - spécialisées dans " la compétition pour l'obtention de postes politiques, ou de postes dont l'attribution relève de décisions prises par les dirigeants politiques; ces groupements, par les activités de leurs membres, par les ressources et la capacité d'action qu'ils offrent, accroissent les chances de certains individus d'être sélectionnés comme dirigeants selon les règles en vigueur dans le système politique " (Lagroye 1991:216).

- 5 - On utilisera le concept de " transition " avec des guillemets tout au long de ce travail par référence à la distinction établie — certes pour un autre contexte mais très largement applicable à la donne camerounaise — au sein de ce processus entre " libéralisation " et " démocratisation " par O'Donnell, Schmitter et Whitehead (1986: 7-17). Pour une application spécifique de ces problématiques aux pays africains, voir notamment Bratton et Van De Walle (1994: 453-489).
- 6 - Voir sur ce dernier point notamment, Smith et Glaser (1997:217).
- 7 - Voir par exemple, *Cameroon Tribune*, n° 5326, 19 février 1992; *Mutations*, n° 1019 du 12 au 18 novembre 1996, " Dossier spécial sondages d'opinion au Cameroun ", pp 13 et s.; *L'anecdote*, n° 032, 16 janvier 1997; *Elimbi*, n° 7, janvier 1997.
- 8 - Voir notamment les sites Isaha'a boh < [Http//www.boh.org](http://www.boh.org) > et Le Patriote < [http//www.gcnet.cm](http://www.gcnet.cm) > ainsi que les " sondages " et " enquêtes " relatifs à " l'approbation ou non de la justice populaire ", aux chances de " qualification de l'équipe nationale pour la coupe des nations ", à " la présidence du SDF ", à " la reconnaissance de l'importance de l'action sociale de la Première Dame ", au " soutien à l'action de moralisation du président de la république "; voir aussi l'enquête consacrée à " la perception du phénomène corruption au Cameroun " réalisée par le GERDDES avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert, publiée sur le site <[http//www.wagne.net/messenger](http://www.wagne.net/messenger)>, Le Messenger, du 2 novembre 1999.
- 9 - Les *straw votes* (votes de paille) — qui représentent la première tentative de saisir une opinion hors de son expression directe à l'occasion d'une élection, et donc de pouvoir à la fois anticiper et éventuellement modifier le choix à venir de l'électeur — sont organisés aux États-Unis dès le début du XIX^e siècle: il s'agit de simulations de joutes que des journaux réalisent. Ainsi par exemple, lors de l'élection présidentielle de 1824, le *Harrisburg Pennsylvanian* et le *Raleigh Star* publient les résultats de deux votes de paille.

Les modalités en sont multiples: bulletin à découper dans le journal et à renvoyer par la poste, urne installée à la sortie des bureaux, journalistes interrogeant des passants dans les galeries marchandes ou dans la rue... Les *straw votes* se présentent ici avant tout comme des instruments de propagande et de manipulation de l'électorat et il n'y a aucun souci de représentativité dans la constitution des échantillons ainsi mis sur pied. Mais il arrive aussi qu'on se serve des *straw votes* pour consulter l'opinion sur des questions d'actualité. Un hebdomadaire, *Literary Digest*, va se spécialiser dans le maniement de cette méthode. En 1922, il réunit pas moins de 922 000 réponses à une question portant sur la prohibition, à la suite de l'envoi d'un questionnaire par courrier à dix millions de personnes choisies sur les listes d'abonnés au téléphone. Il n'y a toutefois pas de codification de ce dispositif journalistique de mesure de l'opinion. Pour une étude critique complète, voir notamment, Robinson (1932), Blondiaux (1998:162-167).

- 10 - Une des autres originalités de la " transition " camerounaise est la prolifération d'individus affirmant appartenir à une nouvelle catégorie sociale: les analystes. Sans doute s'agit-il d'une tentative de relabellisation de la catégorie sociale des intellectuels, commune aux pays d'Afrique francophone, participant elle-même d'une entreprise d'autonomisation par rapport au pouvoir politique. Aussi reprendra-t-on, pour la définir, les termes de Otoyek (R) à propos de cette dernière: " le sens commun, en Afrique, assimile l'intellectuel au diplômé de l'université, voire à l'étudiant, la fréquentation des amphithéâtres étant un gage suffisant d'intellectualité... L'intellectuel, c'est celui qui a "appris" et qui "connaît". Cette définition rejoint celle de JP. Daloz qui estime que "l'écriture demeurant largement au cœur de la perception que l'on a de l'intellectuel en Afrique, tout individu à même de lire et d'écrire peut à la limite se prétendre tel, fût-il gratte-papier désœuvré ou négociant besogneux, engoncé dans les difficultés de la vie quotidienne et sans guère de recul par rapport à l'univers social et physique qui l'environne", " La revanche du savant sur le politique. Les intellectuels et la démocratie au Burkina Faso " (Otoyek, in Daloz et Quantin 1997:282). Il reste que, comme le note Offerle (1994:55-56) " un groupe est (...) toujours un regroupement, un construit perpétuellement retravaillé tant par les modifications de ses caractéristiques morphologiques, par les pratiques individuelles et collectives de ses membres qui, en le nommant et en le délimitant, produisent et mettent en forme ses intérêts; dans le même sens, voir Boltanski (1982).
- 11 - Pour une critique stimulante de ces biais, voir notamment Bourmaud (1997: 133).

- 12 - Pas seulement " l'opinion publique " du reste, car d'autres objets tels le vote ou les partis politiques sont soumis à traitement identique.
- 13 - On reprend ici une idée de Burdeau G. exprimée à l'entrée " opinion publique " de *L'Encyclopedia Universalis*.
- 14 - Voir sur les pièges du raisonnement analogique ainsi que sur les moyens d'en faire un bon usage notamment, Durkheim (1963), Gaxie et Lehingue (1984: 113), Schumpeter (1983: 346-357 Et 376-677), Passeron (1982, 23-3: 551) Lehingue (1988, 40: 88-112).
- 15 - Loi française du 23 juin 1956 qui institue l'État sous tutelle du Cameroun et qui conduira ce pays successivement à l'autonomie interne puis à l'indépendance.
- 16 - Voir le texte de ce discours dans les Documents officiels de l'AGNU, A/C.4/SR 849, p 571, 25 février 1959.
- 17 - Voir les recours à l'expression dans Ndoutou (M), " Lettre ouverte à l'ex Premier ministre ", *La Presse du Cameroun*, n° 2372; Atangana Etoundi (J), " Que veut exactement M. Mbida ? ", *La Presse du Cameroun*, n° 2484; Bebey Eyidi (M), " L'opinion au Cameroun ", 15 mars 1957. Bayart (1985: 35-36) distingue trois grandes familles politiques à cette période: "la gauche nationaliste", la " gauche libérale " et les «conservateurs modérés».
- 18 - On retrouvera ainsi chez CH. Assale et A. Ahidjo, cette tendance à diffuser une mystique du "chef" et du "père".
- 19 - Moussa Yaya, Extrait de la Conférence d'explication de la stratégie d'information de l'UC et de la création d'un journal du parti, Ngaoundéré, 5 juillet 1959, Imprimerie commerciale du Cameroun, p 35; voir aussi Kame S. " L'UC doit-elle être un parti de masse ou un parti d'élites; la mobilisation des masses; les adversaires politiques ", dans *Union camerounaise*, premier stage de formation des responsables politiques de l'UC, Yaoundé, 1er au 6 août 1961.
- 20 - Pour E. Darras (1998: 24), en effet, " l'usurpation du porte-parolat repose aussi sur la certitude subjective du Prophète qui doit croire dans le caractère impérieux de son message et de sa mission. Eu égard à ses prétentions parfois révolutionnaires, une attention toute particulière devrait être accordée à l'idée qu'il se fait de lui-même et de sa valeur.
- 21 - Élu le 7 mai 1960, suite à un vote des députés le 5 mai précédent en mobilisant en sa faveur 89 voix sur 99.
- 22 - Proposition qu'il faut distinguer de son appel à la constitution d'un grand parti national devant le congrès de Maroua, Voir UC, IIIe congrès du parti politique de l'UC tenu à Maroua du 22 au 25 septembre 1960, Alençon,

- Imprimerie alençonnaise; voir le texte intégral de la conférence du 11 novembre 1961 dans le *Bulletin du quotidien ACAP*, 12-13 novembre 1961.
- 23 - Au sens d'Offerle (1985:126) et des volitions collectives évoquées par Schumpeter (1983:356).
- 24 - Voir, le programme en dix points présenté pour le CPNC par le Dr Endeley et Mr Mbile aux électeurs du Cameroun méridional en 1961.
- 25 - Voir sur ce point notamment l'extrait de la conférence de presse du président A. Ahidjo relative au plébiscite des 11-12 février 1961 cités par Zang-Atangana (1989 t 2:31): "il est difficilement croyable qu'une opinion publique qui s'est prononcée massivement et sans ambiguïté en novembre 1959 contre l'annexion par le Nigeria se déjuge quinze mois après et veuille faire sécession par 147 296 voix contre 97 659. Une seule explication est valable, car le sens patriotique de nos frères du Nord Cameroun ne peut être mis en cause: la consultation ne s'est pas déroulée dans les conditions d'impartialité et de régularité qui s'imposaient pour un acte d'une telle portée nationale et internationale"; voir aussi l'éditorial de *L'Effort camerounais*, n° 302 du 27 août 1961.
- 26 - Le Manifeste du Front national unifié publié à Yaoundé le 23 juin 1962 et signé par A. M. Mbida pour le PDC, C. R. Okala pour le PSC, Bebey Eyidi pour le PTC et Mayi Matip pour l'UPC et la JDC.
- 27 - Conférence de presse du commissaire général à l'information tenue à Yaoundé le 13 juillet 1962 suite à la condamnation (à deux ans de prison et à 250 000 FCFA d'amende) des signataires du manifeste du Front National Unifié.
- 28 - En 1965 et 1970, il est réélu comme président de la République fédérale du Cameroun; l'essentiel de ses rivaux politiques ont été tués (Ruben Um Nyobe le 13 septembre 1958, Félix Moumie le 3 novembre 1960 au Caire, Osende Afana en mars 1966, Noé Tankeu en janvier 1964, Ernest Ouandie le 16 janvier 1971), contraints à l'exil (Abel Eyinga, Ndeh Tumazah, Ngouoh Woungly Massaga, Mongo Beti, Mgr Ndongmo, ...) ou ont renoncé à la compétition politique pour se consacrer aux affaires (Soppo Priso) ou encore en ont été exclus (Mbida A. M., Okala C., Bebey Eyidi, Mayi Matip - qui sera par la suite réintégré dans le jeu...) pour avoir évoqué leurs craintes d'une dictature dans plusieurs documents rendus publics: la lettre ouverte du 15 juin 1962 et le manifeste du 23 juin 1962.
- 29 - Voir sur ce point, L'auto-intimidation, *L'Effort camerounais*, n°682, 30 mars 1969.

- 30 - Autre nom de la manière dont la célébration collective de l'efficacité, par une sorte de retournement magique, fait l'efficacité de l'objet célébré, Lacroix (1985:546).
- 31 - Voir sur cette affaire notamment, *La Presse du Cameroun*, 24 novembre 1966 et l'analyse qui en est faite par Bayart (1985:121-122).
- 32 - Le terme est employé par un très haut-responsable d'un service actuel de renseignement dont la carrière a commencé au début des années soixante. Source: entretien.
- 33 - Notamment l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion; l'ordonnance n° 72/13 du 26 août 1972 sur l'état d'urgence; la loi n° 67/LF/19 du 12 juin 1967 sur la liberté d'association et la loi n° 66/LF/18 du 21 décembre 1966 sur la presse modifiée par les lois n° 69/LF/13 du 10 novembre 1969, n° 73/6 du 7 décembre 1973, n° 17/27 du 14 décembre 1976, n° 80/18 du 14 juillet 1980.
- 34 - Voir, les extraits de la conférence de presse du ministre de l'Administration territoriale, Victor Ayissi Mvodo, au cours de laquelle il définit la philosophie qui sous-tend l'activité de son département, cités dans *L'Unité*, n° 604, 19 mars 1976.
- 35 - Instruction générale n° 7/CAB/PR du 14 août 1975 sur l'organisation du travail gouvernemental, p 8.
- 36 - Sur la très rigoureuse procédure de sélection des candidats à l'école des cadres du parti voir notamment son règlement publié dans *L'Unité*, n° 573, 23 février 1974.
- 37 - Enquête réalisée par *Afrique diplomatique, économique et financière* du 1er au 20 septembre 1984 " auprès d'un échantillonnage de 500 personnes des deux sexes âgées de 20 à 60 ans, représentant les intellectuels, les cadres des secteurs public et privé, les étudiants, les membres des professions libérales et les commerçants des dix principales villes du Cameroun ", publiée dans le numéro "Spécial Cameroun" de novembre 1984 (numéro unique du journal à ce jour, à notre connaissance).
- 38 - Au sens de Blumer, c'est-à-dire d'un groupe de personnes qui 1) sont confrontées à un enjeu, 2) sont divisées dans les idées qu'elles possèdent sur la manière de résoudre cet enjeu, et 3) s'engagent dans une discussion sur cet enjeu (Blumer in Me Lung Lee 1955:89). Pour une vue générale des conférences nationales en Afrique lire notamment, Bourmaud et Quantin in Y. Meny dir., (1993).
- 39 - Le *Mémoire au président de la République* établi par la "Coordination nationale des partis de l'opposition et des associations" le 24 juillet 1991 et qui utilise la formule prévoit qu'y siègeront, entre autres, 6 représentants

de tout parti politique légalisé ou en cours de légalisation à la date du 31 mai 1991, 2 représentants de chaque organe constitutionnel, 2 représentants de chaque association de défense des droits de l'homme reconnue à la date du 31 mai 1991, 2 représentants de chaque syndicat national, coopérative nationale ou association professionnelle nationale reconnue à la date du 31 mai 1991.

- 40 - Si plusieurs partis politiques ont à cette période reçu du ministre de l'administration territoriale l'autorisation de déployer leur activité (SDF, UFDC, UDC, UNDP, MDR, UPC légale, MDP) de nombreux autres ne l'ont pas et doivent faire face aux "résistances" de l'administration quant à leur "légalisation". Voir notamment, Mehler in Daloz et Quantin (1997:115-125).
- 41 - Concurrence qu'il importe cependant de se départir de considérer comme préfigurant celle référant à la libéralisation des années quatre-vingt-dix, dans la mesure où elle participait plutôt d'une entreprise de démonopolisation relative des champs politiques aux fins de renouvellement des élites et d'établissement ou du renforcement de son contrôle sur le nouveau personnel politique par P. Biya.
- 42 - J'ai pu constater le mépris qui leur est porté, bien que plusieurs soient recrutés dans ces cercles, par les journalistes et communicateurs diplômés à l'occasion d'un cycle de formation animé au sein d'un établissement d'enseignement supérieur du Cameroun de 1996 à 1998.
- 43 - Voir le décret n° 92/030 du 13 février 1992 fixant les conditions d'accès des partis politiques aux médias audiovisuels de service public. Ce phénomène sera encore amplifié à partir de l'élection présidentielle anticipée de 1992. Comme le rappelle le ministre Kontchou lors de son point de presse précité, D'après l'arrêté organisant l'accès des candidats à la télévision dans le cadre de l'expression directe, le temps était partagé, je ne dis pas équitablement, mais également. Chaque candidat avait 8 minutes chaque jour, et il y avait au départ huit candidats.
- 44 - Fin mars 1999, 23 des 24 ministères du Cameroun étaient dotés d'une telle structure.
- 45 - Voir pour une illustration de l'action de ces entités, l'article de Tientcheu Kameni, " Mpoo, Ngouon, Medumba, Koupe,... La saga du repli identitaire ", publié dans la version électronique du *Message*, le 4 janvier 2000.
- 46 - La "sentence" est celle d'un officier supérieur camerounais, ancien responsable d'un de ces groupes. Source: entretien.
- 47 - Rôle et pouvoir dont il ne faut toutefois pas exagérer l'importance en raison de la subordination structurale du champ journalistique par rapport

au champ politique au Cameroun. Les hiérarchies, les problèmes, les urgences et les sanctions propres au second s'imposent, pour une large part, au premier. Les déclarations officielles, les voyages présidentiels, les déclarations ainsi que les faits et gestes des acteurs politiques sont assurés d'obtenir une large couverture dans les différents médias. Sur cette loi de fonctionnement des champs journalistiques dans un autre contexte, lire Gaxie (1993:69-75). Cette subordination structurale est renforcée au Cameroun par le maintien de la censure administrative préalable pour la presse privée par l'article 14 de la loi 90/052 du 19 décembre 1990. Plusieurs journaux sont du reste régulièrement saisis et leurs journalistes condamnés à des peines de prison accompagnées d'amendes: c'est le cas notamment de la *Nouvelle Expression*, du *Messageur*, de *Cameroon Post*, du *Herald*, de *Challenge Hebdo*, du *Nouvel Indépendant*. Pour un examen des problèmes de la presse privée lors de la " transition " voir notamment Fombad (1995:211-226). Une réforme relative aux modalités de censure a été introduite en 1996, mais son effectivité demeure incertaine.

- 48 - Pour des illustrations plus récentes de l'exercice de ce pouvoir, consulter les éditoriaux et articles publiés sur le site du *Messageur*, du *Patriote* et de *Cameroon Tribune* depuis l'engagement de la " campagne de moralisation de septembre 1999 " qui s'est traduite notamment par l'arrestation d'un ministre et de plusieurs hauts-responsables, membres du parti au pouvoir. L'expression opinion publique camerounaise y est très largement convoquée.
- 49 - Par exemple, au cours de l'émission *Expression Directe* diffusée sur FM 105 le 6 mars 1998, le vocable sera sollicité vingt fois par l'animateur en une heure. De même, lors de la même émission du 13 mars, au cours de laquelle est organisé un débat sur la politique pétrolière et énergétique du pays, le vocable sera convoqué systématiquement dans chacun de ses propos par l'animateur: " *L'opinion publique camerounaise a le droit de savoir...* ", " *L'opinion publique camerounaise souhaite la transparence...* ",
- 50 - Entre juillet 1996 et novembre 1998, on a rencontré à Yaoundé et Douala 100 " enquêteurs " - ou se prétendant tels. Les chiffres qu'on propose doivent cependant être manipulés avec précaution: d'une part, en effet, l'étude qu'on a entreprise est loin d'être achevée puisqu'on l'inscrit sur huit ans — jusqu'aux prochaines présidentielles — et qu'on souhaite procéder à une revalidation des données en interviewant au moins deux fois chaque enquêté; d'autre part parce que la vérification de certaines informations obtenues - notamment pour ce qui est de leur niveau de diplômes — est en cours.

- 51 - Certains ont été chercheurs ou employés à l'Institut des sciences humaines et font partie du lot des "compressés" de cet organisme, suite à la mise en veilleuse de ses activités au début des années 1990.
- 52 - Voir sur ces arguments notamment, Baongla B. directeur d'une ONG réalisant des "sondages" cité dans le dossier spécial de *Mutations*; le propos liminaire de "l'enquête sur la perception du phénomène corruption au Cameroun" précitée; le propos liminaire de Tientcheu Kameni dans la présentation des résultats du "sondage sur la campagne anti-corruption" et sur "l'influence des divers médias de notre pays" réalisé par le Centre de recherches et d'études en économie et sondage (CRETES), publié dans la version électronique du *Message* le 10 janvier 2000.
- 53 - Le fait que le président Biya ait déclaré "sans objet" la "conférence nationale souveraine" et les controverses occasionnées par la publication des résultats des élections de 1992 ont joué un rôle décisif dans la construction de cette représentation du questionnaire et plus largement des "sondages". Voir sur le propos présidentiel *Cameroon Tribune*, 24-25 mars 1991 et 28 juin 1991; et sur la proclamation controversée des résultats, Sindjoun (1994: 21-69).
- 54 - Or, pour Desrosières (1993), toute forme d'objectivation statistique peut aussi s'analyser comme le produit de conventions, comme la mise en forme d'un point de vue sur le monde, comme l'application d'une définition nécessairement restreinte de cette réalité.
- 55 - On rejettera d'emblée la réponse par le nombre, car par comparaison à d'autres pays (les démocraties occidentales notamment où ils sont routinisés et intégrés dans les logiques du jeu politique) très peu de sondages et enquêtes ont été réalisés et divulgués, n'étant d'aucune valeur sauf à être atteint de ce mal que Blondiaux (1998:284).
- 56 - En dépit de l'adoption de nombreux textes visant à consacrer juridiquement la libéralisation politique. Il s'agit, entre autres, de la loi n° 90/46 abrogeant l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion; de la loi n° 90/47 sur l'état d'urgence qui modifie l'ordonnance n° 72/13 du 26 août 1972; de la loi n° 90/061 portant modification de certaines dispositions du code pénal; de la loi n° 90/53 sur la liberté d'association; de la loi n° 90/55 portant régime des réunions et des manifestations publiques; de la loi n° 90/56 sur les partis politiques,...
- 57 - Il suffit pour s'en convaincre de prendre les enquêtes publiées et de voir le nombre de variables retenues dans la constitution des "échantillons". il s'agit presque systématiquement du "sexe" et du "lieu de résidence"

(Yaoundé ou Douala) ou du "sexe" et de la "province de résidence" dans "l'enquête" du GERDDES.

- 58 - Les "coalitions de convenance" (*coalitions of convenience*) résultent de la nécessité de réunir une majorité afin de gagner des élections et former un gouvernement, alors que les "coalitions d'engagement" (*coalitions of commitment*) ont pour catalyseur non seulement la nécessité de constituer un gouvernement, mais aussi l'espoir d'atténuer les tensions ethniques en créant des alliances, Horowitz (1985).
- 59 - On pourrait aussi élargir l'observation aux entreprises rivales de l'opposition, en évoquant les ententes établies à la faveur des élections de 1992 (entente entre l'UNDP et l'UPC-Hogbe Nlend) et 1997 (entente entre S. Eboua et les partis membres du "Comité de suivi du processus de démocratisation, des droits et des libertés"), mais leur absence de durabilité et leur caractère anachronique interdisent d'en faire des cas idéaux-typiques.
- 60 - C'est-à-dire, pour Gaxie D., "cette forme particulière de capital symbolique (et) immatériel reposant sur des croyances par lesquelles ceux qui adhèrent et accordent leur reconnaissance reconnaissent en même temps le pouvoir de ceux à qui ils apportent leur adhésion", dans "Gouvernabilité et transformations structurelles des démocraties", (Gaxie in Chevallier dir. 1996: 254)
- 61 - L'article 6, alinéa 2 de la loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 dispose que "le Président de la République est élu pour un mandat de sept (7) ans renouvelable une fois".